



PARTIR

DECOUVRIR

COMPRENDRE

ANNÉE SCOLAIRE – SEMESTRE – TRIMESTRE

AMÉRIQUE – EUROPE – OCÉANIE

2026/2027

JEUNES DE 10 À 18 ANS



4 Place de la Victoire 37000 Tours - 02 47 39 13 00 - infos@terredeslangues.com

Site internet : www.terredeslangues.com

Membre de l'Office National de garantie des séjours et stages linguistiques – des EDV – de l'UNSE

Une année pour une vie

Maîtriser au moins une langue étrangère est devenu un incontournable pour nos adolescents. S'ils n'ont pas quasiment réglé cette question au terme du lycée, quand le pourront-ils ?

Etats-Unis, Angleterre, Irlande, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande, Espagne, et Allemagne ouvrent leurs portes à ceux qui souhaitent relever ce challenge. Que ce soit pour 2, 3, 5 ou 10 mois.

Ils font cela dans un double objectif :

- Permettre à ces jeunes de découvrir leur pays et leur culture en espérant qu'ils en deviennent les meilleurs ambassadeurs ;
- Permettre à leurs élèves de rencontrer des jeunes d'autres pays pour élargir leur perception du monde.

Ces établissements sont soucieux de la réussite des jeunes étrangers qu'ils accueillent. À cette fin, presque tous font appel à des organismes spécialisés répondant à des normes strictes. Ces normes sont définies la plupart du temps par des instances officielles : ministères de l'éducation nationale, ministères des affaires étrangères, fédérations telles que l'office National de garantie en France ou le CSIET aux USA, qui garantissent aux établissements d'accueil un contrôle méthodique des candidatures par des organismes assermentés :

Rencontre avec le candidat et l'un de ses parents assortie d'un rapport, recommandation d'un professeur, évaluation d'aptitude linguistique, préparation au départ, contrôle des bulletins, contrôle de la motivation etc.

Il s'agit en effet d'un vrai défi personnel dont **la réussite repose sur les qualités d'ouverture d'esprit du candidat.**

Ayant le goût de **la découverte et dotés d'une grande curiosité**, la plupart des adolescents possèdent les atouts du succès, mais pas tous. **La volonté, l'équilibre, la maturité, les capacités d'adaptation** sont au cœur de ces atouts. Le jeune doit être prêt à s'ouvrir à de nouvelles normes de vie, à faire table rase de ses petites habitudes et de ses préjugés. **Curiosité, altruisme, aptitude à se conformer aux règles de l'école et de la famille d'accueil, désir de communiquer et de comprendre**, seront ses principaux outils ! Plus vite il saura rentrer dans son nouveau moule culturel, plus vite il créera les liens qui lui permettront d'approprier la langue locale jusqu'à ce qu'elle devienne, non pas un moyen de se faire à peu près comprendre, mais un instrument naturel de pensée. Au bout de la route, l'**enrichissement personnel** du candidat sera tel qu'il constituera le grand tournant de sa vie.

Conscients de l'enjeu pour leur avenir, les jeunes sont de plus en plus nombreux à envisager le grand saut. Indépendamment du coût d'un tel projet, **les questions qu'ils se posent avec leurs parents sont source de bien des hésitations** : Quel organisme choisir ? Quel est la classe ou l'âge idéal ? Comment les chefs d'établissement se positionnent-ils vis à vis de telles expériences ? S'agit-il de sacrifier une année scolaire ? Y-a-t-il des pays préférables à d'autres ? Quelles sont les qualités requises ?

La nature des séjours de longue durée est assez différente d'un pays à l'autre, et les coûts varient considérablement selon qu'il s'agit d'écoles publiques ou privées, d'accueil en famille (presque toujours quasiment bénévoles dans des pays tels que les USA, l'Allemagne et le Mexique) ou d'internat.

Deux catégories se distinguent :

- **Les écoles publiques (externat uniquement et accueil en famille)** : USA, Canada, Angleterre, Irlande, Espagne et Allemagne.

ATTENTION : Dans les pays du Commonwealth, les établissements publics demandent une participation financière équivalant aux impôts alloués à l'année de collège ou de lycée. Ce montant est inclus dans nos tarifs et les expliquent.

- **Les écoles privées** : USA, Angleterre, Mexique, Australie et Nouvelle-Zélande.

La France est un des rares pays au monde dont le gouvernement sponsorise l'éducation dans le privé (dit sous-contrat). Les pays avec lesquels nous travaillons n'ont malheureusement pas cette chance ce qui explique les tarifs parfois très élevés. Aux USA et en Angleterre, certains établissements privés d'élite peuvent coûter jusqu'à 60 000\$ l'année !

Afin de répondre à la demande de certains parents, nous n'avons pas exclu quelques établissements privés d'exception (en particulier en Angleterre et aux États-Unis) avec lesquels nous entretenons des relations depuis longtemps. Les prix sont malheureusement très élevés.

Bonne lecture et cordialement à tous,

Béryl Le Vigoureux
Directrice de Terre des Langues

POURQUOI CHOISIR

TERRE DES LANGUES ?

Notre crédo : la maîtrise d'une langue n'est possible qu'à l'épreuve des réalités humaines.

Terre des langues, c'est ***une équipe internationale sans équivalent car essentiellement composée de professeurs de langue***. Ces derniers sont évidemment bilingues ou trilingues et la plupart ont eux-mêmes vécu l'expérience qu'ils préparent pour vos enfants.

Au cours des années, cette équipe s'est construite sur des critères exigeants, fruits d'une longue expérience, et s'appuyant sur une charte qualitative sans égal.

Riches d'une incomparable connaissance de ces séjours, nous plaçons au premier plan la préparation de l'élève et de ses parents.

- Partout où cela est possible, nous réalisons ces séjours avec des écoles publiques, car les coûts sont évidemment moins élevés. Quand il s'agit d'établissements scolaires privés, nous les avons choisis avec un soin extrême. ***Tous offrent un niveau d'enseignement de haute qualité et assurent un suivi personnalisé de chaque élève.***

- Au siège de Tours, trois personnes ont effectué une année scolaire à l'étranger. Philippe Dinant, qui dirige ces séjours (assisté par Shirley Garcia - une année scolaire aux USA), occupe son poste depuis une quinzaine d'années. Tous deux mettent leur expertise à votre disposition pour vous apporter les meilleurs conseils. ***Ils suivront de A à Z le dossier de votre enfant.***

- À travers la France, ***de nombreux professeurs soutiennent notre action depuis longtemps***. Vous serez sans doute amenés à rencontrer l'un d'entre eux. Il s'assurera avec nous que votre enfant est à même de réussir une telle expérience et se tiendra également à votre disposition pour répondre à vos questions pendant tout le processus d'inscription.

- Enfin, ***afin de contredire ce qui se pratique de plus en plus, à savoir le découpage des tarifs*** pour compliquer la lisibilité des coûts, il nous importe de mettre en avant ce qui suit :

Les prix indiqués ne cachent pas de mauvaise surprise. Par principe, ils incluent automatiquement tout ce qui est possible : le transport aérien au départ de Paris, les frais scolaires éventuels, l'hébergement (en famille la plupart du temps – internat dans certaines écoles privées), le suivi permanent du candidat pendant son séjour, l'assistance à l'aéroport, l'accueil à l'arrivée et l'assistance au retour, les assurances maladie, accident et retour prématuré dans tous les pays hors Europe.

Seuls l'argent de poche, les frais de visa, l'assurance annulation (facultative mais recommandée), parfois les livres scolaires ou la cantine, l'uniforme de l'école le cas échéant, peuvent faire l'objet d'un supplément.

Enfin : Apprendre une langue, c'est la vivre !

« On ne comprend jamais tout à fait une langue avant d'en comprendre au moins deux »

Geoffrey Willans

Vos questions...

Nos réponses

- Peut-on effectuer un tel séjour sans sacrifier une année scolaire ?

Il en est ainsi dans quelques pays européens, mais pas encore en France bien que la question soit à l'étude. En l'état actuel des choses dans notre pays, une année scolaire à l'étranger doit donc être considérée comme une année 'sabbatique'. Au cours de cette période, le jeune doit intégralement se consacrer à son expérience. Au bout du compte (pourvu qu'il soit communicatif) il aura acquis la maîtrise quasi complète de la langue choisie, ce qui est inimaginable dans le cadre d'une scolarité classique.

L'année 'sacrifiée' se traduit ainsi par la maîtrise d'une langue, un gain en autonomie, la découverte d'une culture différente et de nouveaux amis à vie. À son retour, le chef d'établissement acceptera l'élève dans la classe supérieure à celle qu'il a quittée en partant s'il n'est pas en phase de redoublement. Dans quelques rares cas, quand les résultats scolaires d'un jeune sont largement supérieurs à la moyenne, certains chefs d'établissements acceptent de valider un semestre à l'étranger (nous n'avons jamais vu cela pour l'année entière).

NB : *Il est utile de savoir qu'un élève qui termine sa scolarité à l'étranger en obtenant ses « A Levels », le baccalauréat international, l'« Abitur », le « Bachillerato »... voit son diplôme reconnu en France par les universités et les Grandes Écoles (l'obtention du baccalauréat n'étant alors plus nécessaire).*

- Un chef d'établissement risque-t-il de s'opposer à un tel projet ?

Une telle attitude est rare aujourd'hui mais le baccalauréat étant considéré par certains comme un but en soi, il arrive que quelques professeurs ou chefs d'établissement déconseillent la coupure que représente un tel projet. Si un jeune présente des lacunes dans certaines matières, il est aussi possible qu'un veto soit mis à son départ.

- Réforme du baccalauréat, élèves de première

La réforme du baccalauréat (contrôle continu des connaissances avec une session d'épreuve en première), n'a pas d'impact puisque les notes acquises en première le sont définitivement pour les élèves effectuant leur séjour au terme de cette classe.

- Les bacheliers

Il faut savoir qu'une scolarisation n'est **en général plus possible aux USA** dans le cadre du système public pour les jeunes ayant dépassé 18 ans et quelques mois au moment de leur départ. **Nous n'accepterons que deux bacheliers** cette année. En effet, peu de lycées publics acceptent les bacheliers par peur que ces derniers – dégagés de l'examen final du lycée du pays d'origine – ne s'investissent pas et se sentent émancipés des exigences américaines. Il faut donc s'engager à suivre le cursus scolaire avec assiduité et comprendre qu'ils seront considérés comme mineurs. Ils doivent savoir qu'ils **ne seront pas autorisés à faire des compétitions sportives** avec les équipes de leur école car ils ont l'âge d'un étudiant.

Les bacheliers sont acceptés en principe dans les écoles privées ou au Canada (si moins de 19 ans pendant le programme) dès lors qu'ils s'engagent à suivre le cursus scolaire avec assiduité et acceptent d'être considérés comme mineur.

- Y-a-t-il un moment préférable à un autre ?

Les linguistes sont unanimes pour affirmer que l'apprentissage d'une langue est d'autant plus rapide que l'on est jeune. Néanmoins, **le niveau de maturité nécessaire pour réussir une telle expérience amène à considérer que les moins de 15 ans** sont encore un peu jeunes. Les candidats ayant entre 14 ans et demi et quinze ans peuvent être acceptés aux USA dans le système public moyennant un supplément de 1000€.

Les parents estimant que leur enfant (entre 12 et 15 ans) possède une maturité suffisante pour réussir une telle expérience ont souvent raison. Encore faut-il qu'il en émette lui-même le souhait. Nous examinons leur demande avec beaucoup de soin pour d'autres destinations que les USA.

Par expérience, nous estimons que le moment idéal pour un tel séjour n'est lié ni à l'âge ni à la classe du candidat mais à sa détermination, c'est-à-dire à sa certitude de pouvoir se détacher de ses parents, de ses amis, de sa culture... pendant une période prolongée. À cet égard, il doit être considéré comme seul juge.

- Contrôle des aptitudes

Chaque candidature est examinée dans le détail :

- Examen du livret scolaire sur les deux dernières années
- Niveau linguistique (ELTIS test obligatoire pour les écoles publiques américaines),
- Compréhension du challenge que constitue l'adaptation à la culture du pays d'accueil,
- Qualité des motivations

- Les élèves sont-ils préparés avant leur départ ?

Pour les séjours aux USA, une réunion préparatoire générale d'une journée est organisée à Tours courant mai. Cette réunion est obligatoire pour les élèves partant pour une année scolaire ou un semestre en école publique aux USA. Une réunion est organisée en visio pour les jeunes qui ne partent qu'un trimestre. Pour les autres pays, un entretien préparatoire a lieu chez notre conseiller départemental le plus proche ou en visio conférence.

- École publique ou école privée ?

Hélas, le coût des écoles privées est très élevé (les autres pays n'ayant pas de système 'sous contrat avec l'état'). Elles offrent en revanche des classes d'effectifs réduits, un enseignement de haute qualité, des infrastructures ultra équipées ainsi qu'un suivi plus personnalisé des élèves.

Disponibilités par pays :

Écoles publiques

- USA, Canada, Angleterre (6 mois maximum), Irlande, Allemagne, Espagne, Mexique.

(Chine, nous consulter)

Écoles privées

USA, Angleterre, Australie, Nouvelle-Zélande et Mexique.

- Passeports et visas ?

Dans tous les cas, une autorisation de sortie du territoire (AST) est nécessaire si le jeune n'a pas atteint 18 ans

Dans les pays faisant partie de l'Union Européenne :

Aucun permis ou visa n'est requis **si le jeune est d'une nationalité européenne**. La carte d'identité ou un passeport personnel en cours de validité, associé à une autorisation de sortie du territoire (AST) si le jeune n'a pas atteint 18 ans, suffisent. Par contre, le jeune doit être placé sous tutelle dans le pays de destination. Pour exercer cette tutelle, Terre des Langues dispose automatiquement d'un responsable de proximité dans les pays mentionnés.

- Autres pays :

USA, un passeport, un visa, une autorisation de sortie du territoire (AST) si le jeune n'a pas atteint 18 ans'.

Visa J1 pour les séjours en école publique, visa F1 pour les écoles privées,

Angleterre, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Mexique, un passeport et un visa sont requis (ainsi qu'une autorisation de sortie du territoire (AST) si le jeune n'a pas atteint 18 ans).



Écoles publiques

Année scolaire et semestre

(NB. Trimestre seulement réalisables en écoles privées)

Informations générales

Réglementation (à lire attentivement)

Depuis longtemps, et ceci dans un cadre précisément défini, le gouvernement américain favorise la scolarisation de jeunes étrangers dans le système scolaire public du pays (quotas pour chaque école). Ces jeunes viennent du monde entier. En leur permettant ainsi d'intégrer gratuitement son système scolaire public, le pays leur fait cadeau d'un impôt se situant entre 4500\$ et 6000\$. En contrepartie, ils doivent se montrer **irréprochables et accepter de se soumettre à la réglementation émise, qui est stricte.**

NB : Dans les écoles publiques américaines, un tel séjour ne peut se réaliser qu'une seule fois.

Cette réglementation est produite par le Département d'Etat (The US Department of State DOS). Elle tourne autour de deux axes :

A - La réglementation que sont tenus de respecter les organismes américains habilités (ces organismes sont obligatoirement américains).

L'intégration dans un établissement public américain ne peut se faire qu'à travers un organisme américain habilité par le Département d'Etat. Celui-ci doit respecter un cahier des charges très strict.

Il doit, entre autres, disposer de représentants locaux (personnes chargées de recruter les familles d'accueil et des relations avec les élèves et les écoles), résidant à moins de 120 miles des élèves. Ces derniers doivent subir une formation de plusieurs jours. Le recrutement des familles se fait selon des règles précises (recommandations, visites, réunions préparatoires, vérification des antécédents judiciaires...). Le département d'Etat dispose d'un service de contrôle de ces familles. À partir d'un questionnaire, elles doivent certifier que l'organisme qui les a choisis a bien respecté la procédure.

Ces organismes sont obligatoirement affiliés au CSIET « Council on Standards for International Educational Travel » qui s'attache à faire respecter cette réglementation à ses membres.

Le *Department of State DOS* délivre aux organismes américains agréés un quota de visas. Ce quota est révisé tous les ans en fonction du taux de réussite des candidats retenus : En clair, plus il y a de retours anticipés de jeunes à qui un visa a été délivré, moins l'organisme responsable n'aura de visas l'année suivante. Ce fonctionnement implique une sélection sérieuse des candidats, des écoles et des familles d'accueil.

Au cours des six dernières années, cette réglementation s'est considérablement durcie du fait de questions liées à l'immigration puis à la Covid, et enfin aux coupes budgétaires. La réalisation de ces séjours est donc de plus en plus difficile.

B - Le contrat avec l'organisme étranger chargé de l'inscription, de la sélection et de la préparation des élèves et de leurs parents.

Les organismes américains habilités doivent démontrer au département d'Etat **qu'ils sont en rapport avec un organisme étranger compétent pour informer et préparer valablement les élèves et leurs parents.** Cet organisme doit ainsi produire tous les documents utilisés dans l'information, la préparation et la sélection des candidats : rencontre avec les candidats, contrôle de leurs aptitudes, de leurs motivations, de leur adaptabilité (tabac, alcool, flirts, drogue proscrits) et test linguistique. Contrôle également de l'approche des parents vis-à-vis d'une telle expérience, sachant que leur enfant sera soumis aux lois américaines. Contrôle de la santé du candidat.

Réunion préparatoire obligatoire.

Visa (J1)

Ce visa **concerne uniquement les candidats à l'école publique** (soit presque tous les participants). Si vous postulez pour une école privée, [consulter les pages concernées](#).

Il donne accès aux établissements publics américains (scolarité gratuite et accueil bénévole obligatoire de la part des familles) dans les conditions décrites plus haut.

Il ne peut être délivré que par un organisme agréé par les instances mentionnées plus haut. Ces organismes reçoivent chaque année du Département d'Etat un nombre précis et limité de certificats (intitulés DS2019) qui sont nominativement transmis à l'organisme étranger pour chaque candidat retenu, pourvu que le forfait de son séjour soit réglé. Ce DS2019 permet à chaque élève d'obtenir un rendez-vous pour son visa auprès du consulat des États-Unis à Paris.

Pendant toute la durée de l'année scolaire, la validité de ce DS2019 (donc du visa) est assujettie au bon déroulement du séjour de l'élève (interdiction de consommer de la drogue, respect des lois américaines, réussite, bonne conduite et régularité à l'école, intégration parfaite dans la famille en dépit des différences, respect de ses normes de vie...).

NB : En ces domaines, les autorités américaines ont tout pouvoir. Si, pour l'une des raisons mentionnées plus haut (celles-ci n'étant pas exhaustives), l'organisme américain constate la défaillance d'un candidat pendant son séjour, le visa peut être suspendu, et aucun recours n'est possible. En pareille circonstance, l'organisme français s'étant engagé, en même temps que l'élève et ses parents, au respect du règlement émis par le département d'état américain, il ne peut remettre en cause la décision prise par l'organisme américain. L'élève est alors exclu du système secondaire public du pays et son rapatriement s'ensuit impliquant un 'visa termination'.

Familles d'accueil

Elles ne reçoivent aucune indemnité pour leur accueil.

Certaines ont un enfant à peu près du même âge qui fréquente l'école de leur hôte mais ce n'est pas toujours le cas. Nous ne saurions exclure qu'un jeune soit reçu par une famille sans enfant (jeune couple ou couple de retraités par exemple). Toutes sont très enthousiastes à l'idée d'accueillir un jeune étranger et disposent des moyens nécessaires pour le recevoir. Elles sont obligatoirement de nationalité américaine et leurs origines reflètent le melting pot du pays. Toute forme d'ostracisme est donc bannie.

Le séjour peut se dérouler dans n'importe quelle région du pays, en fonction des écoles et des familles d'accueil disponibles.

Un supplément est demandé par l'organisme américain quand le participant souhaite une région spécifique, un séjour dans une ville de plus de 30 000 habitants, une famille sans chien ou chat ou une famille végétarienne (voir forfaits). La Californie ou New-York sont des choix incertains !

Enfin, il est important de noter que les organismes américains agréés par le département d'Etat doivent lui communiquer au plus tard le 31 août les coordonnées de la famille et de l'école de chaque élève. Ces organismes se donnent jusqu'à cette date pour transmettre ces informations. La grande majorité de ces informations nous sont transmises plus tôt bien sûr, mais nous ne saurions exclure que quelques-unes nous parviennent tardivement, et dans les cas extrêmes, à deux ou trois jours du départ. Il est également à noter que des circonstances imprévues (décisions politiques, pandémie, situation économique dégradée par exemple) peuvent se traduire par le refus de nombreuses écoles d'accueillir de jeunes étrangers, rendant impossible le placement de quelques élèves. En pareille circonstance, un report sans supplément l'année suivante ou une solution dans un autre pays est proposée, mais les coûts sont hélas plus élevés. Terre des Langues proposera alors une remise de 900 euros dans le cadre du report sur une destination plus onéreuse.

Elèves invités par une famille américaine déjà connue et/ou double nationalité franco-américaine :

- Les élèves nommément invités par une famille déjà connue doivent s'assurer auprès d'elle qu'une école de leur «district» est prête à les accepter, ce qui n'est pas forcément le cas. En faisant cette demande, ils doivent préciser le nom de l'organisme de tutelle (nous consulter). La participation du jeune au séjour ne sera définitivement acquise qu'après l'accord d'une école du district, ce qui peut prendre beaucoup de temps.

NB : le service d'immigration américain n'autorise pas les jeunes ayant un lien de parenté (frère ou sœur, cousins...) avec leur famille d'accueil, qu'elle soit ou non de nationalité américaine, à participer à ces séjours. S'il s'agit d'amis, ils doivent être de nationalité américaine. Pas de problème en école privée cependant.

- Les élèves ayant la double nationalité française et américaine peuvent participer à ces séjours sous certaines conditions (nous consulter).

Pièces d'identité

Un passeport valide muni du visa J1 est obligatoire (accompagné d'une autorisation de sortie du territoire si le jeune n'a pas atteint ses 18 ans).

Conditions d'admission

Avoir au minimum 14 ans et six mois ou au maximum 18 ans et 6 mois le jour du départ, qui a lieu entre fin juillet et début septembre selon les écoles.

NB : Dorénavant, les élèves bacheliers sont considérés par les écoles publiques comme des étudiants et n'ont pas accès aux compétitions sportives (nous en acceptons deux comme

indiqué précédemment). La plupart des écoles privées leur sont accessibles – nous consulter

Date limite d'inscription : 1er mars 2026 (au-delà de cette limite, nous consulter). **La constitution du dossier prend du temps**. S'inscrire dès septembre ou octobre si le projet est bien arrêté.

Niveau linguistique et ELTIS TEST

Les candidats souhaitant se rendre aux USA pour une année scolaire ou un semestre sont soumis au «ELTIS test». Un score de 670 points est exigé. Ce test de langue doit dorénavant être réalisé en ligne, sous la responsabilité de l'un des professeurs qui collaborent avec nous. Le coût de ce test est inclus dans le forfait. Dans le cas d'une facturation par notre correspondant local, le montant du test (un seul) sera déduit. Si le test est négatif, le candidat peut le réaliser une seconde fois après avoir pris quelques cours de langue. Il sera en ce cas facturé par le professeur concerné.

Un site internet permet aux élèves de se familiariser avec ce test www.eltistest.com/students/index.php.

Nous recommandons fortement aux élèves de consulter ce site **avant le test pour s'entraîner et se détresser**.

Ne pas tricher en effectuant ce test. Le résultat doit refléter une réalité. Une fois sur place, si les autorités scolaires américaines ou l'organisme américain estiment que le niveau d'anglais est insuffisant, l'élève peut être à nouveau soumis à ce test (nous avons été confrontés une fois à ce cas). Si les résultats sont clairement inférieurs à ceux qui ont été communiqués à l'école, l'élève risque d'en être exclu et ne sera pas accepté dans une autre école publique. Seule une école privée sera susceptible de le reprendre, et le coût sera beaucoup plus élevé.

Santé et dossier médical

Le dossier médical du participant est une pièce importante du dossier. Il ne faut rien dissimuler. De nombreux vaccins sont aujourd'hui exigés par les écoles (hépatite B et de plus en plus Hep A et méningite). Quand ils sont demandés, il est impossible de s'y soustraire.

Si une pathologie antérieure au départ était découverte en cours de séjour sans que nous ayons été mis au courant de façon exhaustive (problème médical ou psychologique), l'élève serait renvoyé en France et aucun remboursement ne serait possible. Cette information doit être communiquée au médecin qui remplit le dossier médical.

Les élèves souffrant d'allergie aux poils d'animaux (chiens et chat en particulier) sont souvent les derniers à être placés et nous ne leur recommandons pas ce séjour.

Qualités requises

- **Avoir un niveau linguistique suffisant** pour pouvoir s'exprimer et comprendre.

- **Avoir déjà effectué un séjour à l'étranger** dans toute la mesure du possible.

- **Avoir un niveau scolaire suffisant**, c'est à dire au moins la moyenne générale (transcription des bulletins scolaires de l'année en cours et des trois années précédentes nécessaire).

- **Montrer des qualités personnelles et des motivations** ne mettant pas en doute la capacité à réussir une expérience de ce type : équilibre, altruisme, adaptabilité, ouverture d'esprit et curiosité, absence de préjugés, autodiscipline et flexibilité, serviabilité, communicabilité, maturité.

À juste titre, ces séjours en école publique américaine font l'unanimité auprès des jeunes qui effectuent l'expérience. Mais pour la réussir, il faut être prêt à s'engager sans réserve dans le respect des éléments mentionnés ci-dessus.

À ceux qui auraient des hésitations, nous recommandons de choisir un autre pays que les Etats-Unis.

Voyages, modalités d'inscription et forfaits

Voyage

Il s'effectue systématiquement sur ligne régulière. Le plus souvent, les élèves voyagent seuls, sous notre contrôle (responsable de Terre des Langues au départ et permanence d'urgence au besoin). Quand plusieurs participants peuvent partir le même jour, nous recherchons à les faire voyager ensemble. À leur arrivée, ils sont accueillis par leur famille d'accueil et/ou le responsable local américain. En début de séjour, ils passent au moins une journée avec leur responsable local.

Étapes de l'inscription

1. Avant de s'inscrire, nous vous recommandons de rentrer en contact avec Philippe Dinant ou Shirley Garcia au 02 47 39 13 00. Merci de procéder à votre demande en remplissant tous les champs de la fiche d'inscription à partir de notre site internet www.terredeslangues.com. Indiquer la référence du séjour choisi.
2. À réception de cette fiche et d'un acompte de 600€, chaque candidat est contacté par Philippe Dinant ou Shirley Garcia et reçoit par courrier et par email le dossier à constituer assorti d'explications précises.
3. Dans un délai de 8 semaines et au plus tard début mars, le candidat doit avoir rempli son dossier en ligne en anglais. Il faut lire attentivement ces explications plutôt qu'appeler le bureau. De nombreuses rubriques – scolarité, personnalité, lettre des parents et lettre détaillée de l'élève à la famille, photos, questions médicales, vaccinations, questionnaire général etc.
4. En parallèle du dossier, le participant doit prendre rendez-vous avec l'un de nos conseiller départemental pour passer un entretien et le « ELTIS Test ». En cas d'échec, un délai peut être donné à l'élève pour retravailler son anglais et repasser le test.
5. Une fois intégralement rempli (et seulement dans ce cas), le dossier est transmis à l'organisme américain qui examine avec nous les divers points du dossier susceptibles de poser problème. Les candidats retenus sont ensuite conviés avec l'un de leurs parents à la réunion préparatoire obligatoire d'une journée qui se tient en principe à Tours un samedi, dans le courant du mois de mai ou début juin. Le déplacement est à la charge des participants.

Forfaits

Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être faite sur le site internet de Terre des Langues et accompagnée d'un acompte de 600€.

Les parents qui bénéficient de privilèges aériens (miles, gratuité sur certaines compagnies) devront nous le signaler. Nous leur ferons bénéficier de ces avantages dans toute la mesure du possible.

Inclus :

- Le vol et les taxes aériennes
- La totalité des frais de séjour et l'assistance à l'aéroport

- Les assurances maladie, accident et retour prématuré
- L'assistance régulière sur place de notre partenaire américain par le biais du responsable local
- L'assistance de notre siège à Tours par le biais de Philippe Dinant ou Shirley Garcia
- L'ELTIS test initial (s'il doit être passé une seconde fois, il sera facturé par notre conseiller départemental – environ 80€).

Suppléments possibles :

- Candidat entre 14,5 et 15 ans au moment du départ + 1100 €
 - Demande d'une région spécifique (parmi 3 états mentionnés par le candidat) + 1100 €
 - Demande de séjour dans (ou à proximité) d'une ville de plus de 30 000 habitants + 1100 €
 - Demande de famille végétarienne + entre 700 et 1100 € selon le cas
 - Demande de famille n'ayant pas de chien ou de chat dans la maison + entre 700 et 1000€ selon le cas.
 - Placement avant le 30 juin + 1100€
- La demande de plusieurs critères additionnera les montants indiqués.

Non inclus :

- Les repas de midi si l'élève souhaite les prendre à l'école (4\$ à 6\$). Il est possible de préparer un « packed-lunch » dans la famille. En ce cas, le jeune doit le préparer lui-même.
- Les livres scolaires ne sont pas toujours inclus (la plupart des écoles les prêtent aux élèves gratuitement)
- Les fournitures scolaires, matériel de travaux pratiques, certains déplacements ou activités extra scolaires
- La garantie annulation, qui représente 5% du forfait pour les séjours aux USA en école publique (cette dernière est vivement recommandée (un 2ème acompte de 1000€ non remboursable en cas de désistement sera demandé avec le dossier d'inscription aux participants ne souscrivant pas cette garantie auprès de Terre des Langues). Cette garantie a pour objet de couvrir les frais d'annulation exigés par nos responsables étrangers une fois que nous leur avons transmis les dossiers des élèves. Elle n'est pas couverte par les cartes bancaires.
- **L'argent de poche** (400\$ mensuels – il est utile d'avoir un peu plus le premier mois). Les tentations sont nombreuses et le coût de la vie très élevé.
- Le déplacement pour la réunion préparatoire à Tours
- Les frais de visa, qui sont d'environ à 400\$ (220\$ de SEVIS + 180\$ de frais de traitement et d'émission du visa + frais d'expédition du visa à domicile). Ces frais sont à régler directement sur le site internet de l'Ambassade américaine. Une fois ces paiements effectués, vous avez accès à un calendrier qui vous permet de prendre rendez-vous en ligne. Le déplacement à Paris est obligatoire pour le participant.

NB : 80% du forfait doivent être réglés au plus tard fin mai. En effet, les DS2019 ne nous parviennent qu'une fois l'intégralité du séjour réglée à l'organisme américain. Si des parents souhaitent un étalement des règlements, qu'ils n'hésitent pas à nous en parler.

Les prix indiqués ci-dessous sont valables pour tout séjour commençant avant le 1er septembre 2026.

Les jeunes qui s'inscrivent avant le 31 décembre facilitent grandement notre travail. Ainsi, toute inscription reçue avant le 31 décembre bénéficie d'une réduction de 200€ à condition que le dossier complet soit remis avant le 31 janvier pour tout départ en août 2026.

USA Séjours en école publique	Réf.	Départ	Retour	Forfait
Année scolaire	UUA	Juillet ou Août	Juin	à partir de 13250€
Semestre*	UUS	Juillet ou Août	Décembre	à partir de 11350€
Semestre	UUS	Janvier	Juin	à partir de 11350€

* Si prolongation demandée jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours de séjour, supplément de 2710€ assurance comprise



Écoles publiques

Année, semestre (trimestre sur demande)

Intégration scolaire et accueil en famille

Vancouver - Colombie Britannique

Calgary et Edmonton – Alberta (sur demande)

Au Canada, nous réalisons nos séjours de longue durée (année scolaire, semestre et trimestre) en coopération avec 3 « School Districts » :

- 1)- Est de Vancouver. Dans un rayon d'environ 20 km, ce « School District » réunit six lycées.
- 2)- Calgary, au pied des Montagne Rocheuses. Quatre écoles.
- 3)- Edmonton, capitale de l'Alberta, à environ 250km au nord de Calgary. Nombreuses écoles.

En fonction des éléments transmis et des disponibilités des écoles, l'administration du district affecte elle-même l'élève dans l'établissement de son choix.

Ces établissements disposent tous d'équipements modernes.

Chaque élève est placé sous la responsabilité d'un professeur référent qui détermine avec lui son emploi du temps et les disciplines qu'il suivra. Il assure également un suivi personnalisé de son travail au long du séjour.

Des cours de soutien linguistique (ESL classes) sont automatiquement proposés.

La culture canadienne

On l'imagine assez proche de la culture américaine mais ce n'est pas vraiment le cas. Pour preuve, la grande majorité des Canadiens sont déterminés à développer une identité culturelle qui les distingue des Américains. Cette identité se traduit dans de nombreux domaines liés à l'histoire du pays :

* Le bilinguisme par exemple est revendiqué par les anglophones autant que par les francophones même si l'anglais est largement dominant.

* À l'issue de la guerre d'Indépendance, la culture américaine s'est construite sur la rupture avec la couronne d'Angleterre et la création d'une démocratie parlementaire favorable à l'esclavage. À l'inverse, la culture canadienne est restée dominée par l'influence de l'Angleterre, pionnière dans la lutte pour l'abolition de l'esclavage, et de la France.

* Largement inspirées depuis son entrée dans le Commonwealth britannique en 1931 par les institutions anglaises, les institutions canadiennes sont proches de celles du Royaume-Uni. Le Canada est une monarchie parlementaire dont le roi d'Angleterre est souverain.

* Enfin, les Canadiens se vantent d'habiter un pays sûr où il fait bon vivre au cœur des villes qui s'étalent sur d'immenses espaces. Comme en Europe, les villes canadiennes sont des lieux où l'on habite volontiers, où les transports en commun sont remarquablement organisés. Elles offrent un environnement enviable.

Enfin, les habitants de la Colombie Britannique et de l'Alberta forment l'un des plus remarquables « melting pots » du continent nord-américain et sans doute du monde. Très

ouvertes sur l'extérieur, ces deux provinces Canadiennes connaissent en effet une immigration intense depuis une quarantaine d'années.

Vancouver

Selon le recensement de 2021, la proportion de « Vancouverois » nés à l'étranger s'élève à 42% (il y en aurait autour de 45% aujourd'hui). En matière d'immigration, ce chiffre confère à Vancouver le troisième rang en Amérique du Nord, derrière Toronto (43,7%) et Miami (40,2%). La population en provenance d'Asie se situe aujourd'hui autour de 38%. Vancouver possède le troisième quartier chinois d'Amérique du Nord (après ceux de New York et de San Francisco).

Surplombant la baie de Vancouver, au pied des montagnes (le Mont Whistler est à environ 100 km), Vancouver jouit d'une activité internationale prospère dans une atmosphère multiculturelle ultradynamique. Le centre-ville s'étend sur une distance de seulement deux kilomètres en son point le plus large, la marche étant ainsi le meilleur moyen de s'y déplacer.

Les températures moyennes se situent entre 5° en janvier et 25° degrés en août.

Les familles d'accueil

Elles sont bien sûr choisies avec soin mais n'ont pas toujours d'enfant du même âge que le participant. Celui-ci doit être mûr et autonome car elles laissent une certaine liberté à leur hôte. Les school districts disposent de plusieurs personnes ayant la charge des visites, du choix et de la préparation des familles d'accueil des jeunes étrangers. Ces familles sont contrôlées de façon rigoureuse et régulière. Elles accueillent les élèves en pension complète. Pour le déjeuner, elles préparent un « Packed Lunch » que le jeune emmène avec lui à l'école. Ces dernières sont équipées d'une cantine et d'une cafétéria.

Les origines des familles d'accueil reflètent la réalité de la population et l'histoire de ce pays de pionniers dénués de xénophobie. Toutes sont de nationalité canadienne. Les participants doivent donc être très ouverts, prêts à accepter cette diversité humaine unique au monde.

Organisation du séjour

L'organisation scolaire est semblable à celle des pays anglo-saxons : début des cours à 8h30 le matin, fin des cours à 14h40 puis possibles activités extra-scolaires (clubs et divers sports en fonction des saisons).

Les écoles préparent les très bons élèves de première et terminale à l'**International Baccalaureate**. Cette **préparation implique deux années de scolarité**.

Au moment de l'inscription, chaque élève doit remplir un dossier exhaustif (lettre de motivation, questionnaire général, questionnaire scolaire, niveau de langue, qui a pour but d'aider les responsables canadiens à choisir l'école (chacune ayant ses spécificités).

Une fois le dossier rempli, chaque candidat (ainsi que l'un de ses parents) doit rencontrer l'un de nos consultants départementaux qui contrôlera ses aptitudes à réussir une telle expérience (curiosité, adaptabilité, maturité, capacité d'autodiscipline, respect d'autrui, aptitudes linguistiques...). Les élèves doivent être conscients que les écoles attendent beaucoup d'eux. Elles exigent un comportement irréprochable (pas de tabac ni de drogue, évidemment pas d'alcool...). Un engagement de bonne conduite est inclus dans le dossier.

Avant leur arrivée, les participants subissent un test d'évaluation linguistique qui permet aux autorités scolaires de cerner avec précision les problèmes qu'ils risquent de rencontrer en ce domaine. Les élèves les plus faibles devront suivre des cours de soutien linguistique une ou deux heures par jour.

NB : Moyennant un supplément à régler sur place, les écoles proposent des options aux excellents sportifs (football, Hockey sur glace, ski, équitation...)

Les matières enseignées sont celles des écoles classiques.

- **Matières principales :** anglais, maths, sciences, une ou deux langues étrangères, sciences humaines.

- **Matières en option :** économie, gestion, infographie, biologie, environnement, informatique, cinéma, journalisme, technologie...)

À l'arrivée de l'élève, le professeur référent le conseille sur les matières à choisir, sans exclure la possibilité de rectifier certains choix en cours de séjour.

Les allées et venues à l'école se font soit avec la famille d'accueil, soit en utilisant les transports en commun (non inclus dans le prix).

Modalités d'inscription

Avant de s'inscrire, nous vous conseillons d'appeler Philippe Dinant ou Shirley Garcia, responsables de ces séjours au 02 47 39 13 00, ou de consulter l'un de nos consultants départementaux. Merci de procéder à votre demande en remplissant la fiche d'inscription à partir de notre site internet www.terredeslangues.com Indiquer la référence du séjour choisi.

À réception de l'inscription, nous vous transmettrons un dossier complet incluant un « Student Agreement »

Une fois le dossier en notre possession, comme indiqué plus haut, un entretien avec l'un de nos consultants départementaux (presque tous professeurs d'anglais) sera nécessaire. Les précisions vous seront données en temps utile.

Pièces d'identité

Passeport valide

Autorisation de sortie du territoire (AST) pour les jeunes de moins de 18 ans (consulter le site internet service-public.fr). Dorénavant, un document intitulé AVE (autorisation de voyage électronique) est nécessaire pour rentrer au Canada. Ce document, qui se remplit en ligne sur internet

est nécessaire **pour tout séjour inférieur à 6 mois.**

Signature de votre notaire au bas d'un document communiqué par le school district (custodianship declaration).

Au-delà de six mois de séjour, d'autres documents sont nécessaires (permis d'études). Les informations à ce sujet vous seront communiquées en temps utile.

Les démarches se font en ligne. Aucun déplacement au consulat du Canada n'est nécessaire. En revanche, il faudra vous rendre dans un centre de réception des demandes de visa (CRDV) à Paris ou à Lyon pour fournir vos données biométriques.

Argent de poche

Dans le cadre de ces séjours, les tentations sont nombreuses. En outre, des excursions sont souvent proposées pendant le weekend (parfois pour des périodes plus longues) afin de découvrir les sites touristiques majeurs alentours : prévoir environ \$ 400 Canadiens mensuels (1€ ±1,58 CAD).

Dates et forfaits

L'année scolaire se divise en deux semestres – rentrée des classes début septembre, vacances de Noël vers le 19 décembre, rentrée des classes vers le 5 janvier, 2^{ème} semestre début février, vacances de printemps vers le 18 mars et rentrée vers le 4 avril, fin de l'année scolaire dans les derniers jours de juin.

Séjours possibles : année scolaire ou semestre.

Trimestre sur demande en fonction des places disponibles.

Sont inclus dans les forfaits :

- La totalité des frais de séjour et de voyage au départ de Paris. Un acompte de 600€ est demandé au moment de l'inscription.
- Une assurance maladie/accident souscrite obligatoire-ment par le school district quelle que soit la durée du séjour.
- Le voyage transatlantique, l'accueil à l'aéroport à Paris par un responsable de Terre des Langues au moment du départ, l'accueil à l'arrivée par un responsable du school district.
- les frais de scolarité, les livres de classe, l'accueil en famille et les repas, le suivi pendant le séjour, les assurances maladie/accident
- cours de soutien linguistique (ESL classes) si nécessaire.

Non inclus :

- La garantie annulation (facultative mais conseillée), qui représente 3% du forfait. Terre des Langues doit régler l'intégralité du séjour au « School District » au moins 8 semaines avant le départ pour garantir l'inscription. En cas d'annulation à moins de six semaines du départ, cette garantie couvre les sommes versées à l'exception des frais d'inscription d'un montant de 140€.
- Les dépenses imprévues qui pourraient être liées à la pratique de certains sports ou excursions.
- Supplément demandé pour les élèves végétariens, souffrant d'allergies sévères ou allergiques au gluten (environ 100€ mensuels).

Les prix indiqués ci-dessous sont valables pour tout séjour commençant avant le 31 décembre 2026 pourvu que le taux du dollar canadien ne soit pas supérieur à 1,58€. Ils sont réactualisés chaque année sur notre site internet fin octobre.

Réduction de 200€ pour toute inscription reçue avant le 31 décembre 2025 pourvu que le dossier complet nous parvienne avant le 31 janvier 2026.

VANCOUVER PITT MEADOWS DISTRICT

Séjours	Réf.	Départ	Retour	Forfait
Semestre (5 mois)	UCVS	Début septembre ou février	+ 5 mois	14840€
Année scolaire (10 mois)	UCVA	Déb septembre	Fin juin	25170€
Trimestre	UCVT	Fin mars	Fin juin	10200 €



Écoles publiques

Trimestre

Intégration scolaire et vie familiale

Selon le classement « Pisa » des systèmes éducatifs des pays européens (2019), la Grande-Bretagne se place au 11ème rang des systèmes scolaires publics d'Europe (26ème rang pour la France).

Le système éducatif Britannique se caractérise par la décentralisation et l'autonomie accordée aux établissements scolaires.

Globalement, mais avec de nombreuses nuances découlant de sa nature décentralisée, le système scolaire britannique est divisé en deux niveaux :

- les « Primary Schools » ou écoles primaires pour la scolarisation des enfants de 4 à 11 ans
- les « Secondary schools » écoles secondaires pour la scolarisation des enfants de 11 à 16 ans et au-delà.

Il existe quatre types de *Secondary Schools* :

- Les « *Comprehensive Schools* », écoles publiques qui accueillent environ 90% des élèves britanniques
- Les « *Grammar Schools* » écoles publiques indépendantes et assez rares, survivantes de l'ancien système scolaire et offrant un enseignement classique incluant la plupart du temps l'étude du latin et du grec. Ces écoles sont sélectives et seuls y sont admis les bons élèves. Certaines ont pris le statut d'« *Independent Schools* » et sont ainsi devenues des écoles privées.
- Les « *Independent Schools* » ou « *Public Schools* » écoles privées dont les prix sont très élevés (nous en présentons quelques-unes dans ce [site écoles privées britanniques](#)). Elles accueillent environ 7% des élèves britanniques (18% des élèves au-delà de 16 ans).
- Les écoles post-secondaires, appelées « *sixth-form colleges* » (toutes les « *Comprehensive Schools* » disposent d'un « *Six form College* »), assurant uniquement les deux dernières années du parcours secondaire, et préparant les élèves aux A Levels ou autres examens de fin d'études donnant accès à l'université.

Caractéristiques du séjour

Les élèves participants à ce séjour sont inscrits dans des « *Comprehensive Schools* »

Depuis le Brexit, la durée des séjours en école publique est limitée à six mois pour les jeunes étrangers.

Les séjours d'une année scolaire complète, soumis à visa, sont possibles en école privée.

Dans les écoles publiques, les séjours sont réalisables à des périodes variées. Du fait de la préparation de divers examens, ces dernières refusent néanmoins d'intégrer de jeunes étrangers en fin d'année. Nous parvenons parfois à faire accepter quelques élèves, mais il faut qu'ils fassent leur demande très tôt. Une intégration de 7 semaines est envisageable à partir de début juin (nous consulter).

Les élèves participant à ces séjours doivent être placés sous le contrôle d'organismes nationaux spécialisés garantissant à l'école le mode de sélection des candidats ainsi que la proximité d'un « Guardian » (tuteur), chargé de suivre le parcours de l'élève pendant son séjour. Ces « Guardians »,

avec lesquels nous sommes en relation depuis longtemps la plupart du temps, connaissent les écoles et assurent le suivi dans les familles d'accueil.

À titre indicatif, nos élèves sont plutôt reçus par des écoles du sud-ouest (Devon), des Midlands, de la région de Bristol ou de Manchester.

L'expérience scolaire

Les écoles publiques britanniques attendent beaucoup des rares jeunes étrangers qu'elles intègrent à leur cursus. Elles souhaitent que leurs élèves s'enrichissent à leur contact. Nous recherchons donc à leur confier des participants très ouverts, communicatifs, adaptables, conscients qu'ils devront donner beaucoup d'eux-mêmes pendant leur expérience et avoir un comportement irréprochable. L'assistance à tous les cours, ainsi qu'aux activités de l'après-midi, est absolument obligatoire. Aucun retard n'est toléré.

À son arrivée, le jeune est aidé dans son intégration par un « *school counsellor* ». Certaines matières optionnelles lui seront proposées, mais il doit suivre le cursus normal.

Déroulement probable d'une journée :

Début des cours à 9h. Fin de la journée vers 15h40. Cours répartis en 7 « periods » de 40mn.

- 09h appel des élèves
- 09h20 à 10h40 2 cours (periods) de 40mn
- 10h40 break
- 11h00 à 12h20 2 cours de 40mn
- 12h20 à 13h20 déjeuner
- 13h40 à 15h40 3 cours de 40mn
- 15h40 fin de la journée scolaire

Les cours de sport peuvent se dérouler à n'importe quelle heure de la journée.

Les familles d'accueil

Une fois les cours terminés, chaque jeune retrouve sa famille d'accueil. Il partage sa vie de tous les jours, est mis en contact avec les voisins et amis, qui seront heureux de lui faire partager leurs activités s'il est d'un rapport sympathique. En dehors de la vie scolaire, le jeune est totalement dépendant de sa famille. Lors de ses sorties, il doit l'informer du lieu où il souhaite se rendre, indiquer l'heure de son retour et la respecter.

Une expérience pleinement réussie avec une famille se construit sur une relation de totale confiance.

Le déjeuner se prend obligatoirement à l'école en semaine (3 à 4£ par repas).

Dans quelques cas, les allées et venues à l'école sont assurées par la famille d'accueil. Le plus souvent, l'élève doit emprunter les transports en commun (une trentaine de minutes par trajet dans certains cas).

Les familles d'accueil ont parfois un enfant scolarisé dans l'établissement d'accueil, mais ce n'est pas souvent le cas.

Modalités d'inscription

Avant de s'inscrire, nous vous conseillons d'appeler Philippe Dinant ou Shirley Garcia, responsables de ces séjours au 02 47 39 13 00, ou de consulter l'un de nos [consultants départementaux](#). Merci de procéder à votre demande en remplissant la fiche d'inscription à partir de notre site internet www.terredeslangues.com. Indiquer la référence du séjour choisi.

À réception de l'inscription, nous vous transmettrons un dossier complet.

Une fois le dossier en notre possession, un entretien avec l'un de nos [consultants départementaux](#) (presque tous professeurs d'anglais) sera nécessaire. Les précisions vous seront données en temps utile.

Pièces d'identité

Passeport valide + autorisation de sortie du territoire (AST – voir AST sur le site service-public.fr). En l'état actuel

Argent de poche

Prévoir environ 50£ par semaine.

Dates

L'année scolaire est divisée en trois trimestres **dont les dates peuvent légèrement varier d'une école à l'autre.**

- **1er trimestre** : début septembre/mi-décembre

- **2ème trimestre** : début janvier/fin mars

- **3ème trimestre** : mi-avril/mi-juillet (vacances mi-trimestre du 27 mai au 6 juin). **Très peu d'écoles acceptent les jeunes étrangers après le 6 juin.**

Les élèves doivent arriver le dimanche pour les séjours courts, en début de trimestre pour les séjours au-delà de 4 semaines (sauf dans le cadre des séjours de 7 semaines en fin d'année scolaire).

En principe, les élèves doivent rentrer chez eux pendant les vacances de Noël. Ceux qui souhaitent rester en Angleterre pendant cette période doivent payer un supplément de 500£ environ.

NB : Avant le départ (sauf pour les séjours de 2 à 7 semaines), il sera demandé aux parents des élèves de moins de 16 ans (voir ci-dessous), de verser une avance de 1500£

afin de couvrir les frais d'uniforme, les transports en commun, les repas à l'école, divers frais scolaires (matières en option, dépenses ou achats imprévus). Cette somme est confiée à la famille. Ce qui n'aura pas été dépensé sera rendu en fin de séjour).

Détails du forfait

Un acompte de 600€ est demandé au moment de l'inscription.

Inclus :

- Le voyage au départ de Paris
- Les assurances maladie/accident souscrites auprès d'AVI international (environ 40€ mensuels)
- L'accueil en famille en demi-pension en semaine et en pension complète le weekend en période scolaire
- L'accueil par un responsable de Terre des Langues au moment du départ.
- L'accueil à l'arrivée à Angleterre par le responsable local et les transferts vers la famille d'accueil (4 transferts pour les élèves qui souhaitent rentrer en France pendant les vacances scolaires).
- Les livres de classe.
- Le suivi pendant le séjour

Non inclus :

- Une provision de 1500€ pour couvrir les dépenses annexes telles que les transports en commun, l'uniforme, les sortie scolaires etc. Cette somme est confiée à la famille et le montant non dépensé sera remboursé.
- Les repas de midi à l'école en semaine (entre 2£ et 3£)
- Les vacances scolaires de milieu de trimestre. Supplément d'environ 300€ à prévoir si l'on souhaite passer les vacances scolaires avec la famille
- La garantie annulation (facultative mais conseillée), qui représente 2% du forfait. Terre des Langues doit en effet régler l'intégralité du séjour au moins 8 semaines avant le départ pour garantir l'inscription. En cas d'annulation à moins de huit semaines du départ, cette garantie couvre les sommes versées à l'exception des 140€ de frais de dossier.
- Les dépenses imprévues qui pourraient être liées à la pratique de certains sports ou excursions proposées par l'école.

Forfait indicatifs

Les forfaits indiqués ci-dessous sont indicatifs. Ils seront définitivement communiqués au moment de l'inscription.

Réduction de 200€ pour toute inscription reçue avant le 31 décembre 2025 pourvu que le dossier complet nous parvienne avant le 31 janvier 2026.

ANGLETERRE Séjours en écoles	Réf.	Départ	Retour	Forfait
Trimestre	UGT1	Sept, Janv, Avril	+ 12 semaines	13 230€
Semestre septembre/février	UGS1	Début Sept	Fin février	Environ 16 000€
Semestre janvier/mai	UGS2	Déb janv	Fin mai	Environ 15 000€



Irlande

Ecoles publiques

Trimestre, semestre, année scolaire

Intégration scolaire et vie familiale

L'Irlande est un pays dont les richesses culturelles et la chaleur des habitants ne laissent aucun visiteur insensible. Son histoire, ses écrivains d'avant-garde (quatre Prix Nobel de littérature au 20^e siècle), sa musique (source d'inspiration de quantité d'artistes américains et européens), son folklore... sont autant de domaines qui ont placé ce pays attachant au-devant de la scène internationale.

Principes d'organisation et lieu de séjour

Depuis longtemps, nous réalisons ces séjours en Irlande avec une collaboratrice basée à Cork, dans le sud du pays. Celle-ci dispose de plusieurs coordonnateurs locaux qui choisissent les familles. Elles sont relation avec des écoles publiques situées dans le Comté de Kerry (région de Kenmare, Killarney, Tralee et Waterville principalement – éventuellement Cork).

Pendant leur séjour, les coordonnateurs locaux suivent le parcours de chaque élève en lien avec l'établissement d'accueil. Ils restent en contact avec l'élève au moins une fois par semaine soit par téléphone, soit en lui rendant visite.

Le Kerry

Il s'agit d'une région riche en paysages, offrant une côte découpée (plus de 400km) dominée par de petites montagnes, dont le point culminant de l'île, le Carrauntuohill qui s'élève à 1 041 m.

Région touristique, fameuse pour ses terrains de golf, le Kerry, en dehors des quelques villes citées plus haut, est assez peu peuplé. Cork est le centre économique de la région. Les élèves qui choisiront cette expérience en Irlande doivent donc aimer la nature.

Les établissements scolaires

Les écoles qui accueillent nos élèves sont d'excellents établissements secondaires publics. Elles les reçoivent avec enthousiasme, mais elles attendent beaucoup d'eux : des qualités personnelles exemplaires, le sens de la vie en groupe, de l'autodiscipline, du respect d'autrui. Elles attendent également beaucoup d'assiduité dans le travail.

La culture chrétienne est ancrée dans l'éducation des jeunes irlandais. Les écoles publiques, tout comme les écoles privées, sont donc attachées aux valeurs traditionnelles de la religion et de la famille. Bien que publiques et donc gratuites, elles sont souvent gérées par l'église catholique.

Tous les élèves doivent porter l'uniforme de leur école.

Le cycle secondaire s'étale sur six ans (contre sept en France).

Dans les écoles publiques qui reçoivent nos élèves, le contenu de l'enseignement est assez proche de ce que nous connaissons en France. De la 6^{ème} à la 4^{ème} (1st Junior to 3rd junior year), les élèves doivent suivre un enseignement général qui les conduit au Junior Certificate – équivalent du brevet).

La Seconde (transition year – 4th year) est considérée comme une année transitoire pendant laquelle, en dehors de l'enseignement général, les élèves ont la possibilité de faire des expériences professionnelles afin d'être mieux armés pour

orienter leur avenir. Les élèves étrangers scolarisés dans ce niveau peuvent être amenés à faire un stage en entreprise durant leur séjour.

Les élèves qui envisagent de poursuivre des études universitaires rentrent ensuite dans les « Senior Years » (seconde et première), qui durent deux ans. Au terme de la 2^{de} Senior Year, ils doivent obtenir le « Leaving certificate » (examen de fin d'étude) que l'on peut assimiler au baccalauréat). Cet examen possède trois niveaux : Foundation, Ordinary ou Higher. Le nombre de points obtenus conditionne l'admissibilité à telle ou telle université.

Le Junior et le Leaving certificate sont des examens nationaux. Tous les jeunes Irlandais sont soumis aux mêmes épreuves.

La journée scolaire commence en général à 9h et se termine à 16h00, du lundi au vendredi. Le plus souvent, environ 1h par jour est consacrée à des activités parascolaires (sports et arts).

À leur arrivée, les jeunes sont intégrés dans une classe en fonction de leur âge et de leur niveau d'anglais. Les chefs d'établissement sont décisionnaires en ce domaine.

Les familles d'accueil

Les familles d'accueil sont représentatives de la classe moyenne Irlandaise et reçoivent une indemnité pour leur accueil. Les niveaux de revenus sont souvent plus faibles en Irlande, il faut donc être prêt à sortir de sa zone de confort. Il va de soi que dans le cadre d'une telle expérience, toute forme d'ostracisme est bannie. La curiosité, la communicabilité, l'ouverture d'esprit, les capacités d'adaptation des participants sont les clés de la réussite. Il est fréquent qu'une famille reçoive un autre jeune étranger non francophone en même temps.

Attention également, l'Irlande est un pays plus rural que la France et il ne faut pas s'attendre à être placé dans une ville.

Vacances scolaires

Lors des vacances scolaires, les élèves sont invités à rentrer en France à leurs frais. Ceux qui souhaitent rester en Irlande devront régler un supplément d'environ 300€ par semaine (nous consulter).

Dates prévisibles :

- Rentrée des classes : premiers jours de septembre : arrivée des élèves souhaitée dans les derniers jours d'août

- Vacances d'automne : samedi 25 octobre/dimanche 2 novembre

- Noël : 20 décembre/4 janvier

- Février : 14 au 22 février

- Pâques : 28 mars/12 avril

L'année scolaire irlandaise se termine à la fin du mois de mai et les familles irlandaises renoncent à prolonger l'accueil d'un jeune étranger à partir de cette période. De ce fait, les élèves doivent rentrer en France dès la fin mai.

Qualités requises

- **Avoir un niveau linguistique suffisant** pour s'exprimer et comprendre. La limite d'âge se situe entre 14 ans et 17 ans (voir 18 ans si le baccalauréat n'est pas obtenu) au moment du départ.
- **Avoir déjà effectué un séjour à l'étranger** dans toute la mesure du possible et posséder un niveau scolaire suffisant, c'est à dire au moins à peu près la moyenne générale (bulletins scolaires des deux dernières années demandés).
- **Montrer des qualités personnelles et des motivations** ne mettant pas en doute la capacité à réussir une expérience de ce type : altruisme, adaptabilité, ouverture d'esprit et curiosité, absence de préjugés, flexibilité, serviabilité, communicabilité, maturité, seront autant de facteurs déterminants dans l'examen d'un dossier.

Étapes de l'inscription

Avant de s'inscrire, nous vous conseillons d'appeler Philippe Dinant ou Shirley Garcia, responsables de ces séjours au 02 47 39 13 00, ou de consulter l'un de nos **conseillers départementaux**. Merci de procéder à votre demande en remplissant la fiche d'inscription à partir de notre site internet www.terredeslangues.com. Indiquer la référence du séjour choisi.

À réception de cette fiche, nous transmettons à chacun un dossier très complet. Ce dossier doit être transmis à Terre des Langues dans un délai maximum de trois semaines. S'ensuit un entretien avec l'un de nos professeurs dans votre région. Cet entretien a pour but de contrôler les aptitudes psychologiques et linguistiques du jeune et de s'assurer que les parents comprennent ce qu'implique une telle expérience, tant de leur part que de la part de leur enfant.

À réception du rapport de notre professeur, nous procédons au réexamen de chaque dossier avant acceptation finale. Les candidats retenus sont à nouveau convoqués par le professeur mentionné plus haut pour un entretien préparatoire avant le départ.

Date limite d'inscription : 3 mois avant le départ.

NB : Pour les trimestres, anticiper au maximum la demande. Nombre de places très limité.

Pièces d'identité (en l'état actuel de la réglementation)

- Passeport valide ou carte nationale d'identité. Autorisation de sortie du territoire (AST) pour les jeunes de moins de 18 ans + pièce d'identité du parent signataire <https://www.service-public.fr>.

Forfait

Inclus :

- Les vols au départ de Paris (taxes aériennes incluses). Prix garanti jusqu'à 90 jours du départ.
- La totalité des frais de scolarisation (à l'exclusion des frais de « transition year » qui varie d'une école à l'autre en fonction de la durée du séjour)
- L'hébergement en famille (sauf vacances de Noël et Pâques)
- En semaine, le repas de midi est un packed-lunch préparé à la maison et pris à l'école.
- Pour l'assurance maladie, chacun doit se munir de sa carte Européenne d'assurance maladie. Elle s'obtient sur internet auprès de votre caisse locale. Pendant leur séjour, les jeunes sont pris en charge par le système de sécurité sociale Irlandais. Une assurance complémentaire est possible (équivalente à une mutuelle). Nous consulter.
- L'assistance régulière sur place de l'un de nos responsables.

Non inclus :

- La garantie annulation, qui représente 2% du forfait. Cette dernière est vivement recommandée. Un 2ème acompte de 500€ non remboursable en cas de désistement à moins de trois mois du départ sera demandé avec le dossier d'inscription aux participants ne souscrivant pas cette garantie. Cette dernière a pour objet de couvrir les frais d'annulation exigés par nos responsables une fois que nous leur avons transmis les dossiers des élèves.
- Les livres scolaires. Prévoir environ 250€ à régler sur place à l'école (certaines écoles prêtent des livres d'occasion et demandent une caution qui peut varier d'une école à l'autre).
- En cours de séjour, les écoles sont susceptibles de proposer des sorties scolaires à régler sur place. Elles ne sont pas incluses.
- En dehors des sports pratiqués à l'école, les élèves ont accès à des clubs (sports, musique, danse...) à titre payant.
- **L'argent de poche** (nous recommandons au minimum 160€ mensuels).
- Les frais de transport public éventuels sur place, d'environ 35€ mensuels. Les élèves peuvent parfois se rendre à pied à l'école.
- Les frais d'uniforme (environ 150€).
- Un supplément (compris entre 350€ et 600€ selon l'établissement scolaire) est à prévoir pour les élèves placés en « transition year » (équivalent de la classe de Seconde en Irlande). Nous faisons notre maximum pour limiter ce surcoût pour les jeunes qui ne restent qu'un trimestre ou moins.

Le solde des séjours est exigible huit semaines avant le départ. Si des parents souhaitent un échelonnement des règlements, qu'ils n'hésitent pas à nous en parler.

Les prix indiqués ci-dessous sont valables pour tout séjour commençant après le 1er janvier 2026.

Réduction de 200€ pour toute inscription reçue avant le 31 décembre 2025 pourvu que le dossier complet nous parvienne avant le 31 janvier 2026.

Les prix des séjours de longue durée sont réactualisés sur notre site internet début octobre chaque année.

Séjours	Réf.	Départ	Retour	Forfait
Année scolaire	UIA	Fin août	30 mai	14 680€
2ème Semestre	UIS2	Début Janvier	30 mai	10560€
1er Semestre	UIS1	Fin août	Noël	8990 €
Trimestre	UIT	Fin août ou janvier	+ 12 sem	8040€
Trimestre fin d'année scolaire (Pâques inclus)	UIT2	7 mars	30 mai	8040€
Trimestre 8 semaines	UIT3	4 avril	30 mai	6160€
Trimestre 7 semaines	UIT4	12 avril	30 mai	5880€



Espagne

Année scolaire, semestre, trimestre

Écoles publiques

Région de Madrid

[Ecole semi-privée d'excellence à Madrid préparant au baccalauréat international](#) (nous contacter)

Intégration scolaire et vie familiale

En Espagne, le système éducatif est de la compétence des gouvernements des différentes provinces.

Les établissements publics sont en principe laïcs, mais ils doivent offrir obligatoirement des classes de religion catholique et sur demande des familles, d'autres confessions religieuses.

La scolarité est obligatoire de 6 à 16 ans et se divise en deux niveaux d'éducation :

- L'enseignement primaire (Educación Primaria), de 6 à 12 ans qui s'étend sur six ans et comprend trois cycles. Une fois l'école primaire terminée, les élèves sont automatiquement admis dans le secondaire.
- L'enseignement secondaire obligatoire (Educación Secundaria Obligatoria - ESO), de 12 à 16 ans. L'école secondaire obligatoire comprend deux cycles de deux ans.

Les élèves ayant rempli les objectifs de l'enseignement secondaire obligatoire obtiennent un diplôme comparable au brevet des collèges (Graduado en Educación Secundaria - GES).

*Avec le GES, les élèves peuvent continuer deux années jusqu'à l'obtention du baccalauréat ou s'orienter vers la formation professionnelle.

Les deux années de préparation au baccalauréat offrent une formation spécifique selon les études supérieures que l'élève envisage de poursuivre. Quatre filières sont proposées : les arts et les lettres, les sciences, la technologie et les sciences de la santé.

Les matières enseignées dans le secondaire sont celles que l'on retrouve dans la plupart des pays d'Europe : langue et littérature espagnole, langues étrangères (anglais et français principalement), mathématiques, sciences sociales et de la nature, technologie, éducation physique, musique, éducation visuelle et plastique.

Organisation du séjour

En Espagne, Terre des Langues est en mesure d'offrir ces séjours en intégration scolaire dans la région de Madrid.

Les séjours sont offerts en collaboration avec plusieurs écoles publiques (notamment à Colmenarejo au nord-ouest de la ville).

Accueil des écoles

Les écoles attendent beaucoup des jeunes qu'elles acceptent d'accueillir. Elles souhaitent que leurs élèves s'enrichissent à leur contact. Ces séjours ne sont donc envisageables que pour des adolescents ayant un comportement irréprochable. Ils doivent être très ouverts, communicatifs, adaptables et désireux de donner beaucoup d'eux-mêmes pendant leur expérience.

À son arrivée dans l'école, chacun est accompagné dans son intégration scolaire par un conseiller pédagogique. Certaines matières optionnelles sont proposées.

Emploi du temps

Dans le secondaire, les cours commencent à 8h30 et finissent vers 15h. Il peut y avoir des activités extra-scolaires facultatives l'après-midi. Il y a une charge importante de travail en dehors du lycée. Les repas ne se prennent pas au lycée.

L'assistance à tous les cours, (ainsi qu'aux activités de l'après-midi), sont bien sûr absolument obligatoires. Aucun retard n'est toléré.

Les familles d'accueil

Une fois les cours terminés, chaque jeune retrouve sa famille (toutes n'ont pas un enfant du même âge). Il partagera sa vie de tous les jours, et sera mis en contact avec ses voisins et ses amis, qui seront heureux de lui faire partager leurs activités s'il est d'un abord sympathique. En dehors de la vie scolaire, il sera totalement dépendant de sa famille. Il faut néanmoins noter qu'étant donné le climat, les jeunes au-delà de 16 ans ont tendance à sortir le soir et jouissent d'une liberté plus grande que les jeunes français.

Lors des sorties, il est impératif d'informer la famille du lieu où l'on souhaite se rendre, d'indiquer l'heure de son retour et de la respecter.

Une expérience pleinement réussie avec une famille se construit sur une relation de confiance absolue.

Le déjeuner se prend à la maison.

Le plus souvent les allées et venues à l'école sont assurées par la famille d'accueil mais l'usage des transports publics n'est pas exclu. Celles-ci ont parfois un enfant scolarisé dans l'établissement d'accueil, mais ce n'est pas toujours le cas.

Inscription

Avant de s'inscrire, nous vous conseillons d'appeler Philippe Dinant ou Shirley Garcia, responsables de ces séjours au 02 47 39 13 00, ou de consulter l'un de [nos consultants départementaux](#). Merci de procéder à votre demande en remplissant la fiche d'inscription à partir de notre site internet www.terredeslangues.com. Indiquer la référence du séjour choisi. Un dossier complet vous sera transmis à réception de cette fiche.

Une fois le dossier en notre possession, un entretien avec l'un de nos consultants départementaux (presque tous professeurs) sera nécessaire. Des précisions seront données en temps utile.

Pièces d'identité (en l'état actuel de la réglementation)

Passeport valide ou carte d'identité.

Autorisation de sortie du Territoire (AST) pour les jeunes de moins de 18 ans (consulter le site internet service-public.fr).

Dates

L'année scolaire est divisée en trois trimestres dont les dates peuvent légèrement varier d'une école à l'autre.

- **1er trimestre** : 10 septembre/20 décembre (pas de vacances de milieu de trimestre, mais 6 jours fériés).

- **2ème trimestre** : 8 janvier/28 mars (vacances de la Semana Santa du 28 mars au 5 avril – à confirmer)

- **3ème trimestre** : 7 avril/20 juin

Les élèves doivent arriver en début de trimestre.

Détail du forfait

Un acompte de 600€ est demandé au moment de l'inscription.

Inclus :

- Le voyage au départ de Paris
- L'accueil par un responsable de Terre des Langues au moment du départ.
- L'accueil à l'arrivée à Madrid par l'un de nos responsables espagnols y compris pour les élèves se rendant à Salamanque.
- L'accueil en famille en pension complète.
- Les livres scolaires
- Le suivi pendant le séjour
- Le premier mois de cours de langues à Salamanque

Non inclus :

- Les frais de transport pour se rendre à l'école (assez rares).
- La garantie annulation (facultative mais conseillée), qui représente 2% du forfait. Terre des Langues doit en effet régler l'intégralité du séjour au moins 6 semaines avant le départ pour garantir l'inscription. En cas d'annulation à moins de six semaines du départ, cette garantie couvre les sommes versées.
- Les dépenses imprévues qui pourraient être liées à la pratique de certains sports ou excursions.
- L'argent de poche (prévoir environ 200€ par mois)

Assurance maladie

Avant de partir, les élèves doivent se procurer leur carte européenne d'assurance maladie. Elle peut s'obtenir par internet (indiquer : (carte européenne d'assurance maladie sur votre moteur de recherche), ou directement auprès de votre caisse habituelle. En cas de problème médical, les élèves sont pris en charge par le système de sécurité social espagnol.

Nous pouvons obtenir une assurance complémentaire couvrant le rapatriement en cas de maladie ou d'accident pour les parents qui le souhaitent (environ 30€ mensuels).

Forfaits

Les prix indiqués ci-dessous sont valables pour tout séjour commençant avant le 31 décembre 2026.

Réduction de 200€ pour toute inscription reçue avant le 31 décembre 2025 pourvu que le dossier complet nous parvienne avant le 31 janvier 2026.

Les prix des séjours de longue durée sont réactualisés sur notre site internet début octobre chaque année.

Séjours	Réf.	Départ	Retour	Forfait
Trimestre (4 mois)	UETM0	Septembre	Décembre	7540€
Trimestre (3 mois)	UETM1	Janvier	Fin mars	6290€
Trimestre (3 mois)	UETM2	Avril	Juin	6290€
Semestre	UESM1	Septembre	Fin décembre	9940€
Semestre	UESM2	Janvier	Juin	9940€
Année scolaire	UEAM	Septembre	Juin	14 470€



Écoles publiques (14-18 ans)

Intégration scolaire et vie familiale

Principes d'organisation et lieux de séjour

Dans le cadre de ces séjours, notre partenaire Allemand est une association indépendante (eingetragener Verein).

Elle est constituée d'une équipe de coordinateurs qui sont en contact avec les écoles, choisissent les familles, et assurent le suivi des élèves pendant leur séjour. Le séjour peut se dérouler un peu partout en Allemagne en fonction des écoles et des familles d'accueil, et plus particulièrement en Rhénanie-Westphalie, en Bavière et dans les régions de Hambourg, Hanovre et Berlin.

Les établissements scolaires

Les écoles qui accueillent nos élèves sont des établissements secondaires publics. Ces écoles reçoivent nos élèves avec enthousiasme et attendent beaucoup d'eux : des qualités personnelles exemplaires, le sens de la vie en groupe, de l'autodiscipline et du respect d'autrui. Elles attendent également beaucoup d'assiduité dans le travail.

Ces écoles sont des « Gymnasium », c'est-à-dire des écoles qui préparent à l'« Abitur », équivalent du baccalauréat. Dans quelques cas, les élèves les plus jeunes peuvent être reçus dans des « Realschule » (écoles secondaires de cycle court).

Les matières enseignées dans les Gymnasium sont celles que nous connaissons en France. Le latin et le grec sont souvent proposés en option. L'étude d'au moins deux langues étrangères est obligatoire.

En Allemagne, la relation professeur/élève est très différente de celle que nous connaissons en France. La communication est très ouverte et surprend les jeunes français habitués à l'exigence de silence. Les élèves ont l'habitude de poser des questions et de discuter les éléments de connaissance étudiés. Il en résulte que le respect des professeurs, dont la mission pédagogique consiste à diriger votre réflexion plutôt qu'à vous imposer un savoir, est très grand.

L'année scolaire s'articule autour de deux semestres (août/janvier – février/juillet). Les dates de vacances et de rentrée scolaire varient selon les Länder.

L'emploi du temps des collégiens ou lycéens Allemands est moins contraignant qu'en France.

La journée scolaire débute entre 7h30 et 8h et se termine entre 13h et 13h30, ou 15h et 15h30 deux fois par semaine la plupart du temps. Les cours durent 45mn. Pas de cours le samedi.

Le reste de la journée est consacré aux sports, aux activités artistiques... (la musique joue un rôle important).

Les écoles imposent un programme obligatoire jusqu'en classe de troisième. Les spécialisations sont offertes à partir de l'*Oberstufe* (niveau avancé correspondant

aux trois dernières années qui préparent à l'Abitur). Les options peuvent varier d'une école à l'autre, mais le tronc commun est très proche de ce qui est proposé aux élèves en France.

À leur arrivée dans l'école, les élèves sont pris en main par un référent qui les oriente dans leurs choix en fonction des disponibilités dans les classes et des souhaits exprimés dans leur dossier. En début de séjour, si le jeune a du mal à suivre du fait de ses faiblesses en allemand, le chef d'établissement, en concertation avec les professeurs, se trouve parfois contraint de l'intégrer à une classe inférieure à celle qu'il a quittée en France. Quand le niveau de langue est atteint, les bons élèves peuvent réintégrer la classe supérieure. Le chef d'établissement est seul juge.

Les familles d'accueil

Du fait de l'augmentation sensible du coût de la vie en Allemagne, elles reçoivent dorénavant une compensation. Ces familles sont choisies avec une extrême attention et sont représentatives de la classe moyenne allemande. Dans la plupart des cas, elles ont un enfant du même âge qui fréquente l'école choisie. Dans le cas contraire, le participant est reçu dans une famille vivant à proximité de familles ayant un enfant scolarisé dans une école proche. Dès qu'une famille offre son accueil, le responsable local lui rend visite pour s'assurer qu'elle répond aux critères définis par notre fédération (l'office national de garanties) : moyens financiers, qualité des motivations, désir de communiquer, disponibilité... Il rentre ensuite en contact avec l'école d'accueil et suit l'élève et la famille pendant la durée du séjour.

Dans le cadre de tels séjours, toute forme d'ostracisme est évidemment bannie. La curiosité, la communicabilité, l'ouverture d'esprit, les capacités d'adaptation des participants sont les clés de la réussite.

Organisation du séjour

Année scolaire :

Un séminaire de trois jours est organisé dans la région de Cologne à l'arrivée des élèves afin de les préparer à leur expérience. Ils sont ensuite acheminés vers leur famille d'accueil.

Un 2^{ème} séminaire de 2 jours est organisé en milieu de séjour.

Un 3^{ème} séminaire d'une journée suivi d'une soirée d'adieu est organisé en fin de séjour. Les élèves sont acheminés le lendemain à l'aéroport de Cologne pour le retour.

Semestre :

À partir de 5 élèves*, un séminaire de trois jours est organisé dans la région de Cologne à l'arrivée afin de les préparer à leur expérience. Ils sont ensuite acheminés vers leur famille d'accueil.

Un 2^{ème} séminaire d'une journée suivi d'une soirée d'adieu est organisé en fin de séjour. Les élèves sont acheminés le lendemain à l'aéroport de Cologne pour le retour.

* S'il y a moins de 5 participants, un séminaire en ligne est organisé.

Conditions d'admission

- **Avoir un niveau linguistique suffisant** (A2 minimum, B1 recommandé) pour pouvoir s'exprimer et comprendre. La limite d'âge se situe entre 14 ans et 17 ans (voir 18 ans si le baccalauréat n'est pas obtenu) au moment du départ. Pour des élèves plus jeunes, nous consulter.

Les élèves n'ayant pas atteint le niveau A2 sont invités à s'inscrire à un cours de langues d'une durée de 4 semaines se déroulant à Cologne en septembre (coût des cours : 2960€).

- **Avoir déjà effectué un séjour à l'étranger** dans toute la mesure du possible.

- **Avoir un niveau scolaire suffisant**, c'est à dire au moins à peu près la moyenne générale (bulletins scolaires des deux dernières années demandés).

- **Montrer des qualités personnelles et des motivations** ne mettant pas en doute la capacité à réussir une expérience de ce type : altruisme, adaptabilité, ouverture d'esprit et curiosité, absence de préjugés, flexibilité, serviabilité, communicabilité, maturité, seront autant de facteurs déterminants dans l'examen d'un dossier.

Pièces d'identité (en l'état actuel de la réglementation)

- Passeport valide ou carte d'identité.

- Autorisation de sortie du territoire (AST) pour les jeunes de moins de 18 ans (consulter le site internet

www.service-public.fr).

Dates limites d'inscription

31 janvier 2025 pour les années scolaires ou semestre dont le départ s'effectue au mois d'août. Date exacte de départ selon la région de séjour.

15 septembre 2026 pour le semestre commençant en février 2027.

Les demandes d'inscription nous parvenant au-delà de ces dates pourront être examinées mais notre partenaire allemand facturera 300€ supplémentaires en cas d'acceptation.

Avant de s'inscrire, nous vous conseillons d'appeler Philippe Dinant ou Shirley Garcia, responsable de ces séjours au 02 47 3913 00, ou de consulter l'un de [nos consultants départementaux](#). Merci de procéder à votre demande en remplissant la fiche d'inscription à partir de notre site internet www.terredeslangues.com. Indiquer la référence du séjour choisi. Un dossier complet vous sera transmis à réception de cette fiche.

Ce dossier doit être transmis à Terre des Langues dans un délai maximum de trois semaines. S'ensuit un entretien avec l'un de nos professeurs dans votre région. Cet entretien a pour but de contrôler les aptitudes psychologiques et linguistiques du jeune et de s'assurer que les parents comprennent ce qu'implique une telle expérience, tant de leur part que de la part de leur enfant.

Un acompte de 600€ est demandé au moment de l'inscription.

Le forfait

Sont inclus :

- La totalité des frais de séjour
- Le voyage au départ de Paris taxes aériennes incluses
- Une assurance complémentaire maladie/accident est incluse. Pour l'assurance maladie, chacun doit se munir de sa carte Européenne d'assurance. Elle s'obtient sur internet auprès de votre caisse locale. Pendant leur séjour, les jeunes sont pris en charge par le système de sécurité sociale Allemand.
- L'assistance régulière sur place du responsable local allemand.
- L'assistance de notre bureau.
- Les séminaires indiqués plus haut.

Non inclus :

- Les livres scolaires
- Les repas de midi à la cantine (NB : en général, les élèves peuvent se préparer le pique-nique à la maison. Sinon, le repas de midi à l'école coûte aux environs de 5€).
- La garantie annulation, qui représente 3% du forfait. Cette dernière est vivement recommandée. Un 2ème acompte de 500€ non remboursable en cas de désistement à moins de trois mois du départ sera demandé avec le dossier d'inscription aux participants ne souscrivant pas cette garantie. Cette dernière a pour objet de couvrir les frais d'annulation exigés par nos responsables allemands une fois que nous leur avons transmis les dossiers des élèves.
- En cours de séjour, les écoles sont susceptibles de proposer des sorties scolaires à régler sur place. Elles ne sont pas incluses.
- En dehors des sports pratiqués à l'école, les élèves ont accès à des clubs (sports, musique, danse...) à titre payant.
- L'argent de poche (prévoir environ 250€ par mois).
- Les frais de transport public éventuels sur place (environ 40€ mensuels).

Le solde des séjours est exigible huit semaines avant le départ. Si des parents souhaitent un étalement des règlements, qu'ils n'hésitent pas à nous en parler.

Les prix indiqués ci-dessous sont valables pour tout séjour commençant avant le 31 décembre 2026.

Réduction de 200€ pour toute inscription reçue avant le 15 octobre 2025 pourvu que le dossier complet nous parvienne avant le 15 novembre 2025.

Les prix des séjours de longue durée sont réactualisés sur notre site internet début octobre chaque année.

Séjours	Réf.	Départ	Retour	Forfait
Année scolaire	UDA	Août	Juin	11 760€
1er Semestre	UDS1	Août	Décembre	8630€
2ème Semestre	UDS2	Début février	Juin	8630€



AUSTRALIE

ECOLES PRIVÉES

Adélaïde – South-Australia (année scolaire, semestre, trimestre)
Sydney/Newcastle - New South Wales (trimestre ou fin d'année scolaire)

Expérience de vie scolaire et familiale en Australie

Généralités

Comme dans tous les pays anglo-saxons issus de la colonisation, la culture australienne reflète une fusion d'éléments. Patrimoine aborigène, emprunte britannique, valeurs d'une société démocratique composée d'immigrants du monde entier, s'accompagnent d'une ouverture remarquable vers le monde extérieur dans tous les domaines. Dans ce pays cosmopolite et libéral, l'accueil des jeunes étrangers, un peu comme aux USA, est vécu comme un événement par les familles d'accueil.

99% de la population australienne vit dans les villes situées le long de la côte, dont le périmètre couvre 36 000km (pour comparaison, le tour de la Terre est d'environ 40 000km).

Les Australiens pratiquent de nombreux sports, apprécient la vie saine et pure, et l'urbanisation est conçue pour répondre à ces inclinations de la population. De nombreux parcs, quartiers piétonniers, pistes cyclables, terrains de sports, marinas, plages, clubs de voile, sont à la disposition des habitants.

En Australie, l'année scolaire se divise en quatre trimestres. La rentrée scolaire se fait début février (fin de l'été austral) et l'année scolaire se termine vers le 15 décembre.

Dates probables 26 (South Australia Adélaïde): 1^{er} trimestre du 27 janvier au 10 avril, 2^{ème} trimestre 27 avril/3 juillet, 3^{ème} trimestre 20 juillet/25 septembre, 4^{ème} trimestre 12 octobre/11 décembre.

Dates fin d'année vers Sydney/Newcastle fin année 25-26 : Du 15 avril au 6 juillet

Les élèves sont acceptés de préférence en début de trimestre mais les écoles sont assez souples. Ceux qui souhaitent passer l'équivalent d'une année scolaire ou d'un semestre partiront de préférence pour la rentrée du 20 juillet ou du 27 janvier.

Les cours se déroulent du lundi au vendredi entre 9h00 et 15h30. Activités à caractère sportif ou artistique surtout l'après-midi.

A leur arrivée à l'école, les jeunes sont attendus par un responsable chargé de l'organisation de leur séjour et de la répartition des élèves étrangers dans les classes. Ils passent également un test linguistique permettant d'évaluer leur potentiel de compréhension en classe.

En début de séjour, des cours de soutien linguistique sont parfois proposés à Adélaïde pour les élèves les plus faibles, l'objectif étant de les aider à suivre le cursus scolaire le plus vite possible.

En dehors des cours classiques (anglais, maths, sciences, histoire et géographie) les élèves se voient proposer de

nombreuses matières au choix dans le domaine des arts, de la technologie, de la communication, de l'économie, des sciences sociales, de l'environnement, de l'infographie...

Pour ce qui est des activités (elles ont lieu le plus souvent l'après-midi), le sport tient une large place (rugby, football, basketball, natation...), mais d'autres options sont offertes (théâtre, musique, groupes de discussion, sciences, environnement etc.). L'école de filles d'Adélaïde dispose d'une excellente section musicale.

La plupart du temps, les élèves souhaitant faire partie d'une équipe de sport sont mis à contribution pour le coût des déplacements pour les compétitions, ou pour financer un entraîneur (participations minimales).

En cours de séjour, des excursions à titre payant sont parfois offertes aux élèves.

Familles d'accueil

Toutes accueillent nos élèves avec enthousiasme et leur font partager un maximum de choses. Les participants ne seront pas déçus, même si toutes n'ont pas des enfants du même âge.

Adélaïde (South Australia)

Située au fond du golfe de St Vincent, cette ville d'environ 1 300 000ha bénéficie d'une situation privilégiée et d'un climat souvent comparé à celui de la méditerranée (plus faible pluviosité du pays).

À Adélaïde, nous sommes en relation depuis très longtemps avec deux écoles privées prestigieuses que les élèves apprécient beaucoup.

Les écoles

Adélaïde - St Aloysius (école de filles) en plein centre-ville, et **Blackfriars** (école de garçons) à une dizaine de minutes du centre en voiture. Nous vous invitons à consulter le site de ces deux écoles.

Il s'agit d'écoles catholiques libérales dont le code de conduite, à l'instar des meilleures écoles privées britanniques, repose sur la tolérance, le respect d'autrui et la probité.

Ces écoles possèdent des équipements ultra-modernes. En général, les élèves sont reçus dans des familles dont un enfant est scolarisé dans l'école, mais il peut y avoir des exceptions.

En cours de séjour, des excursions sont parfois proposées à titre payant aux élèves étrangers (Kangaroo Island, découverte du bush...).

Région de Sydney et Newcastle (trimestre uniquement)

Notre coordonnatrice australienne travaille en collaboration avec des écoles privées essentiellement situées à

Newcastle, ville portuaire accueillante bordées de plages magnifiques à environ 160km au nord de Sydney.

À leur arrivée en Australie, les élèves sont acheminés jusqu'à leur famille d'accueil et accueillis par le représentant local qui assure le suivi de leur séjour. Cette personne passera un moment avec eux afin de les préparer à leur expérience. Pendant le séjour, les familles d'accueil offrent à leur hôte la visite de Sydney.

Pièces d'identité

- Passeport valide uniquement et visa.
- Autorisation de sortie du territoire (AST) pour les jeunes de moins de 18 ans (consulter le site internet service-public.fr).
- Un visa de tourisme « ETA » est nécessaire pour des séjours inférieurs à trois mois. Prix en cours de révision. Pour des durées supérieures à trois mois, la demande se fait par internet. Une fois l'inscription confirmée par le paiement du séjour, l'école nous fournit un certificat d'inscription (COE – confirmation of enrolment) que nous vous transmettons dès réception. Une fois ce document entre vos mains, il vous appartient de faire la demande de visa sur internet sur le site www.france.gov.au. Les instructions nécessaires vous seront données en temps utile.

Argent de poche

Dans le cadre de ces séjours, les tentations sont nombreuses. En outre, des excursions sont parfois proposées pendant le weekend (et parfois pour des périodes plus longues). Prévoir environ \$ 250 australiens (AUD) mensuels (1€ ±1,50 AUD).

Etant donné le décalage horaire, l'arrivée a lieu un ou deux jours après le départ selon la compagnie utilisée. Pour le retour, l'arrivée en France a lieu le jour qui suit le départ.

Réduction de 200€ pour toute inscription reçue avant le 31 décembre pourvu que le dossier complet nous parvienne avant le 31 janvier.

Les prix des séjours de longue durée sont réactualisés sur notre site internet début octobre chaque année.

Inscription

Avant de s'inscrire, nous vous conseillons d'appeler Philippe Dinant, responsable de ces séjours au 02 47 39 13 00, ou de consulter l'un de nos **consultants départementaux**. Merci de procéder à votre demande en remplissant la fiche d'inscription à partir de notre site internet www.terredeslangues.com. Indiquer la référence du séjour choisi. Un dossier complet vous sera transmis à réception de cette fiche.

Détail du forfait

Inclus :

- Le voyage Paris - Paris/Sydney ou Adélaïde sur ligne régulière (en principe Emirates, Cathay Pacific, Qantas ou Air China).
- L'accueil aux aéroports par un responsable de Terre des Langues.
- Les frais d'inscription à l'école et le suivi de l'élève sur place
- L'accueil en famille (pension complète à Newcastle et demi-pension à Adélaïde - pension complète le weekend)
- Les repas à l'école
- Les livres scolaires
- L'uniforme à Adélaïde (uniforme inutile à Newcastle)
- Les assurances maladie/accident

Non inclus :

- La garantie annulation (facultative) – 3% du forfait.
- Les éventuels frais de visa (environ 1100€ + biométrie)
- Les visites et excursions éventuelles proposées par l'école.

Adélaïde St Aloysius (filles) – Prix indicatifs

Séjours	Réf.	Départ	Retour	Forfait
Trimestre (11 semaines)	UATA	Avril, juillet, octobre, février	+ 11 semaines	12 500€
Semestre (24 semaines)	UAS	Juillet, février	+ 24 semaines	20 670€
Année scolaire (46 semaines)	UAA	Juillet, février	+ 46 semaines	33 200€

Ce séjour en intégration scolaire peut être réalisé à toute période de l'année, pour des durées assez libres, nous consulter.

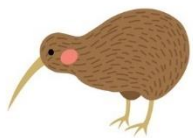
Adélaïde Blackfriars (garçons) – Prix indicatifs

Séjours	Réf.	Départ	Retour	Forfait
Semestre (24 semaines)	UAS	Juillet, février	+ 24 semaines	22 260€
Année scolaire (46 semaines)	UAA	Juillet, février	+ 46 semaines	34 500€

Ce séjour en intégration scolaire peut être réalisé à toute période de l'année, pour des durées assez libres, nous consulter

Sydney/Newcastle

Séjour	Réf.	Départ	Retour	Forfait
6 semaines	SN3	Juin	+ 6sem	8010€



Nouvelle-Zélande - Auckland

Ecole privée

Un peu d'histoire

Les Pays Bas, l'Angleterre puis la France se sont disputés ces terres australes pendant près de deux siècles (1640-1840). En 1840, la Nouvelle Zélande fut rattachée à l'Angleterre en tant que Colonie. Son indépendance comme dominion fut décrétée par le statut de Westminster en 1907 puis ratifiée en 1947. Elle fait partie du Commonwealth. A l'origine, la population était polynésienne.

Ce magnifique archipel formé de deux îles principales (l'île du nord et l'île du sud), a une superficie comparable à celle des Iles Britanniques ou du Japon. Il se situe à environ 2000km au sud-est des côtes australiennes et à six heures de vol de Tahiti. Le climat y est exceptionnellement tempéré (températures minimales annuelles moyennes d'environ 10° et maximales 24° à Auckland).

Passionnés de voile et de sports, les Néo-Zélandais partagent avec les français (et les anglais) les meilleurs rugbymen et les meilleurs skippers du monde. Pour les amoureux de ces sports, la compétition entre les trois pays tient de la légende. Mais en dépit des mots durs, le respect et l'amitié prédominent, même dans la défaite !

En Nouvelle-Zélande, nous sommes en relation étroite avec l'une des plus anciennes écoles privées d'Auckland (1877). Cette école, située à 10mn du centre-ville, dispose d'installations sportives de première qualité (cricket, basketball, tennis, patin à glace, piscine, water-polo, hockey, équitation...). La pratique du golf, et même le ski, sont envisageables en juillet et en août (hiver austral). Le port de l'uniforme de l'école est obligatoire. Les élèves pourront se le procurer à leur arrivée pour environ 300\$ (500\$ neuf) 1€ = environ 1,90 dollar Néo-Zélandais). Cet uniforme pourra être revendu à l'école au moment du départ.

Organisation du séjour

En Nouvelle-Zélande, l'année scolaire se divise en quatre trimestres. La rentrée scolaire se fait début février et l'année scolaire se termine vers le 15 décembre.

Dates 2026 : 1er trimestre : fin janvier début février au 2 avril ; 2ème trimestre : 20 avril /3 juillet ; 3ème trimestre : 20 juillet/25 septembre ; 4ème trimestre : 12 octobre/18 décembre.

Les élèves sont acceptés de préférence en début de trimestre mais l'école est assez souple en matière de dates, et accepte des élèves pour des durées plus courtes (4 à 12 semaines). Ceux qui souhaitent passer l'équivalent d'une année scolaire ou d'un semestre partiront de préférence vers le 20 juillet ou début février,

Les cours se déroulent du lundi au vendredi entre 9h00 et 15h30. Activités à caractère sportif ou artistique surtout l'après-midi.

A leur arrivée à l'école, les jeunes sont attendus par une

équipe de responsables chargée de l'organisation de leur séjour et de la répartition des élèves étrangers dans les classes. Ils passent également un test linguistique permettant d'évaluer leur potentiel de compréhension en classe.

En début de séjour, des cours de soutien linguistique sont proposés aux élèves les plus faibles, l'objectif étant de les aider à suivre le cursus normalement le plus vite possible.

En dehors des cours classiques (anglais, maths, sciences, histoire et géographie) les élèves se voient proposer de nombreuses matières au choix dans le domaine des arts, de la technologie, de la communication, de l'économie, des sciences sociales, de l'environnement, de l'infographie...

Pour ce qui est des activités (elles ont lieu le plus souvent l'après-midi), le sport tient une large place (rugby, football, cricket, natation, voile...), mais d'autres options sont offertes (théâtre, musique, échecs, groupes de discussion, sciences, environnement etc.).

La plupart du temps, les élèves souhaitant faire partie d'une équipe de sport sont mis à contribution pour le coût des déplacements pour les compétitions, ou pour financer un entraîneur (participations minimales).

En cours de séjour, des excursions à titre payant sont régulièrement offertes aux élèves – entre 30\$ et 130\$ NZD - (voyages-découvertes dans l'île, voile, sites ou musées les plus importants, rafting, canoë-kayak, randonnées...).

Familles d'accueil

Toutes accueillent nos élèves avec enthousiasme et leur font partager un maximum de choses. Les participants ne seront pas déçus, même si toutes n'ont pas des enfants du même âge.

Vacances scolaires

L'année scolaire néo-zélandaise débute début février et se termine juste avant Noël. Au terme de chaque trimestre, les élèves disposent de 2 semaines de vacances. Les élèves s'inscrivant pour un trimestre peuvent prolonger leur séjour de deux semaines. Pour ceux qui s'inscrivent pour un semestre, deux semaines de vacances sont incluses. Ceux qui s'inscrivent pour trois trimestres ont 4 semaines de vacances incluses dans leur séjour. Le tableau ci-dessous indique les durées de séjour en tenant compte des vacances scolaires.

Inscriptions

Avant de s'inscrire, nous vous conseillons d'appeler Philippe Dinant ou Shirley Garcia au 02 47 39 13 00, ou de consulter l'un de nos conseillers départementaux. Merci de procéder à votre demande en remplissant la fiche d'inscription à partir de notre site internet www.terredeslangues.com. Indiquer la référence du séjour choisi. Un dossier complet vous sera transmis à réception de cette fiche.

Argent de poche

Prévoir environ 350 NZD par mois. Les tentations sont nombreuses.

Pièces d'identité

- Passeport valide uniquement et visa.
- Une autorisation de voyage électronique (NZeTA) est nécessaire pour tous les voyageurs (coût : 17\$NZD + 100\$ pour la taxe de conservation et de tourisme IVL)
- Autorisation de sortie du territoire (AST) pour les jeunes de moins de 18 ans (consulter le site internet service-public.fr).
- Le visa n'est pas nécessaire pour des séjours inférieurs à trois mois.

Au-delà de cette durée, il faut obtenir un visa étudiant, tout se fait par internet. Dans un premier temps, l'école nous envoie un certificat d'inscription « Offer of place » que nous vous transmettons dès réception. Une fois ce document entre vos mains, vous devez faire la demande de visa par internet sur le site immigration.govt.nz. Les instructions nécessaires seront données en temps utile.

Détail du forfait

Inclus :

- Le voyage Paris - Auckland sur ligne régulière (en principe Emirates, Quantas ou Air China)
- L'accueil à Roissy par un responsable de Terre des

Langues et l'accueil à l'arrivée à Auckland par un responsable de l'école.

- Les frais d'inscription à l'école et le suivi quotidien de l'élève sur place
- L'accueil en famille en demi-pension (pension complète le weekend)
- Les repas à l'école
- Les assurances maladie/accident

Non inclus :

- Les visites et excursions proposées par l'école pour découvrir la Nouvelle-Zélande
- Les frais éventuels pour faire partie d'une équipe sportive de l'école
- Les frais d'uniforme (250€)
- Les éventuels frais de visa (aux alentours de 450€).

ATTENTION délai d'obtention du visa jusqu'à 8 semaines, il faut donc anticiper.

- La garantie annulation (facultative) – 3% du forfait. Voir conditions d'annulation

Préacheminement possible de certaines villes de province vers Roissy.

Etant donné le décalage horaire, l'arrivée a lieu un ou deux jours plus tard selon la compagnie utilisée et le départ un jour plus tôt.

Pour d'autres dates, nous consulter.

Les prix indiqués ci-dessous sont valables pour tout séjour commençant avant le 31 décembre 2026 si le taux du dollar néo-zélandais reste inférieur à 0,54 NZD pour 1€.

Réduction de 200€ pour toute inscription reçue avant le 31 décembre 2025 pourvu que le dossier complet nous parvienne avant le 31 janvier 2026.

Les prix des séjours de longue durée sont réactualisés sur notre site internet fin septembre chaque année.

Séjours	Réf.	Départ	Retour	Forfait
Trimestre (11 semaines)	UNZT1	Juillet/oct, février/avril	+ approx. 11 semaines	12 090€
Semestre	UNZS1	Juil, oct, fév, avril	+ approx. 23 semaines	17 240€
Sem 27 sem + vacances scol	UNZS2	Juil, oct, fév, avril	+ 27 semaines	17 830€
3 Trimestres (33 semaines)	UNZ3	Juillet, oct, fév, avril	+ 33 semaines	20 440€
Année scolaire (43 semaines)	UNZA	Juillet, octobre, février,	+ 43 semaines	28 740€

Séjours de 4 à 12 semaines possibles toute l'année, nous consulter.

USA

Écoles privées

Trimestre – Semestre - Année scolaire

Introduction et informations générales

Le département d'Etat américain n'autorise pas les jeunes étrangers à effectuer des séjours individuels dans les écoles **publiques pour un trimestre seulement**. Par contre, certaines écoles privées, souvent confessionnelles, sont prêtes à les accepter. Nous sommes en relation avec une quinzaine d'entre elles à travers le pays. Elles acceptent également les élèves pour une année scolaire ou un semestre.

Dans le cadre des séjours d'un trimestre, la durée exacte du séjour (10 à 12 semaines) est déterminée en fonction des dates de fin d'année scolaire, différentes selon les écoles (entre fin mai et mi-juin).

Idéalement, le départ de France doit s'effectuer mi-mars.

À titre indicatif, nous indiquons la date de fin d'année scolaire au début du descriptif de chaque école.

Toutes ces écoles disposent de grands espaces, d'équipement sportifs de qualité, d'une bibliothèque, de laboratoires scientifiques bien équipés, et offrent des enseignements artistiques (musique, théâtre, dessin, peinture). Elles préparent aux grandes universités du pays.

La liste de ces écoles n'est pas exhaustive. À réception du dossier de chaque jeune, notre collaborateur américain rentre en contact avec l'école demandée, mais il n'est pas exclu qu'il n'y ait plus de place. En pareil cas, nous vous indiquerons quelles écoles sont encore disponibles.

Ces écoles attendent beaucoup des quelques jeunes qu'elles acceptent de recevoir. Elles souhaitent que leurs élèves puissent s'enrichir à leur contact. Ces séjours ne sont donc envisageables que pour des adolescents extrêmement ouverts, communicatifs, adaptables et prêts à donner beaucoup d'eux-mêmes pendant leur séjour.

Le jeune est totalement intégré au cursus normal. À son arrivée, il est aidé dans son intégration par un « counsellor ». Certaines matières optionnelles lui sont proposées.

Les cours commencent en général à 8h30 et se terminent vers 14h30. Toutes sortes d'activités sont proposées l'après-midi (sports, informatique, musique, clubs d'échec, de langue, de maths, théâtre etc.). La journée d'école se termine vers 16h30.

Le jeune retrouve ensuite sa famille d'accueil. Il partagera sa vie de tous les jours, et sera mis en contact avec ses voisins et ses amis, qui seront heureux de lui faire partager leurs activités s'il est d'un abord sympathique. En dehors de la vie scolaire, il sera totalement dépendant de sa famille. Les américains ne se déplaçant jamais sans voiture, le jeune ne peut sortir seul. L'assistance à tous les cours, ainsi qu'aux activités de l'après-midi, sont absolument obligatoires. Aucun retard et aucune absence injustifiée ne sont tolérés.

L'usage du téléphone portable est vivement déconseillé et interdit dans la plupart des écoles. Les appels aux parents doivent être très limités (un appel par semaine maximum) afin de faciliter l'intégration.

Les allées et venues à l'école sont assurées soit par la famille

d'accueil, soit au moyen du « school bus » (véritable institution aux USA).

Les familles d'accueil ont presque toujours un enfant scolarisé dans l'établissement, mais il peut y avoir des exceptions.

Pendant son séjour, l'élève est suivi par un responsable local américain. Celui-ci est en contact régulier avec nous, l'école et la famille d'accueil.

Niveau de langue

Afin d'informer avec précision nos collaborateurs américains sur le niveau de langue du candidat, **il doit passer un test linguistique (Eltis Test) peu après sa demande d'inscription**. Aucun score particulier n'est exigé, mais il faut savoir qu'une fois sur place, l'école américaine ne proposera probablement pas de cours de soutien linguistique. **Un élève dont le niveau d'anglais serait vraiment faible risque de rencontrer de grandes difficultés** de compréhension dans le cadre d'un tel séjour. Ce test linguistique est effectué lors de l'entretien avec notre **conseiller départemental**. Il est possible de se préparer à ce test sur internet [ELTiS Practice Test \(eltitest.com\)](http://ELTiS Practice Test (eltitest.com))

Nous ne saurions exclure qu'une interview de l'élève en visio ou par téléphone soit requise par le responsable du recrutement d'une école à réception du dossier de l'élève.

Étapes de l'inscription

Avant de s'inscrire, nous vous recommandons de rentrer en contact avec Philippe Dinant ou Shirley Garcia (responsables de ces séjours) au 02 47 39 13 00, ou de consulter l'un de [nos conseillers départementaux](#). Merci de procéder à votre demande en remplissant la fiche d'inscription à partir de notre site internet www.terredeslangues.com. Indiquer la référence du séjour choisi.

À réception de cette fiche, chaque candidat est contacté par Philippe Dinant ou Shirley Garcia et reçoit par courrier ou par email une version originale du dossier à constituer assortie d'explications précises.

Une fois intégralement rempli (et seulement dans ce cas), le dossier est transmis à l'organisme américain qui examine avec nous les divers points du dossier et contacte l'école choisie. En cas d'impossibilité, une autre école est proposée.

Ecoles disponibles (liste non exhaustive)

Côte Est et Nouvelle-Angleterre

Aquinas Institute – Rochester (NY)

Fin d'année scolaire 21 juin

Elèves de 6^e à terminale (6th-12th grades)

Cet établissement réputé, situé au cœur de la ville de Rochester, dans le nord de l'état de New York (environ 1h30

des chutes du Niagara), est une école catholique fondée en 1902. Elle compte environ 750 élèves avec un ratio professeur/élèves de 1 pour 15.

Uniforme : oui

Milford High school – école publique

(Massachusetts, à environ 30mn de Boston)

Fin d'année scolaire 31 mai

Cet établissement renommé, fondé en 1780, est situé dans un espace d'environ 10ha. Il compte aujourd'hui environ 1200 élèves. Dotée d'équipements remarquables, (terrain de sport olympique, gymnase, 6 courts de tennis...), il s'agit de l'une des plus belles écoles publiques de Nouvelle Angleterre. Elèves de 3^e à terminale (8th-12th grades). Enseignement général lettres et sciences. 25 élèves par classe maximum. Ratio professeurs/élèves : 1/15. Installations sportives de grande qualité : football, soccer, basketball, tennis, hockey.

Activités : Club de théâtre et de musique, nombreux sports.

Uniforme : non

West Coast

Victor Valley Christian school

Fin d'année scolaire - 31 mai

Date de création : 1915

Environ 400 élèves. Classes ne dépassant pas 18 élèves.

Située à Victorville, à environ 150km du centre de Los Angeles, au pied de la forêt nationale de San Bernardino, cette école mixte très réputée offre un niveau d'enseignement élevé, ouvrant la porte aux universités les plus prestigieuses du pays (Berkeley, UCLA...). Il faut noter que cet établissement se flatte de défendre des valeurs Pentecôtistes.

Sports pratiqués : basketball, volley, baseball, football américains, tennis.

Clubs : échecs, art dramatique, chant, Taekwondo.

Uniforme : oui

Marist Catholic High school – Eugene (Oregon)

Fin d'année scolaire – 20 juin

Située à Eugene, au bord de la Willamette River, à environ 2h de route au sud de Portland, cette école catholique offre un niveau d'enseignement très élevé, et des conditions de vie scolaire remarquables : pas plus de 15 élèves par classe, toutes les matières classiques sont enseignées, les équipements sportifs superbes (plusieurs terrains de sport, tennis, basket, football, soccer, volleyball, natation, waterpolo, golf...) Les arts tiennent une place importante (musique – orchestre et chorale - peinture, sculpture, art dramatique).

Il s'agit d'un établissement d'environ 550 élèves, ouvert aux élèves de 6^e à Terminale (6th – 12th grades).

Uniforme : Non, mais dress code strict

Forfaits

Les jeunes qui s'inscrivent 6 mois avant le départ facilitent grandement notre travail. Ainsi, toute inscription reçue avant cette échéance bénéficie d'une réduction de 200€ pourvu que le dossier complet nous parvienne sous 4 semaines.

Dans ces forfaits, sont inclus le billet d'avion aller et retour et l'assurance maladie accident obligatoire, dont le montant total s'élève à environ 1500€.

Les parents qui bénéficient de privilèges aériens (miles, gratuité dans certaines compagnies) devront nous le signaler. Nous leur ferons bénéficier de ces avantages dans toute la mesure du possible.

Sont inclus

- Les vols au départ de Paris, l'assistance à l'aéroport au départ et l'accueil à l'arrivée.
- Les frais d'hébergement et de scolarité
- Les assurances maladie, accident et retour prématuré
- L'assistance régulière sur place de notre partenaire américain par le biais du responsable local.
- L'assistance de notre siège à Tours par le biais de Philippe Dinant ou Shirley Garcia
- L'Eltis test

Non inclus :

- Les repas de midi si l'élève souhaite les prendre à l'école (5\$ à 7\$). Il est possible de préparer un « packed-lunch » dans la famille. En ce cas, le jeune doit le préparer lui-même.
- Les fournitures et livres scolaires, matériel de travaux pratiques, certains déplacements ou activités extra scolaires ne sont pas inclus,
- La garantie annulation, qui représente 2% du forfait (un 2^e acompte de 1000€ non remboursable en cas de désistement sera demandé avec le dossier d'inscription aux participants ne souscrivant pas cette garantie auprès de Terre des Langues). Cette garantie a pour objet de couvrir les frais d'annulation exigés par nos responsables étrangers une fois que nous leur avons transmis les dossiers des élèves. Elle n'est pas couverte par les cartes bancaires.
- **L'argent de poche** (environ 300\$ mensuels). Les tentations sont nombreuses.
- **Les frais du visa F1**, d'environ à 550\$ (350\$ de SEVIS + 185\$ de frais de traitement et d'émission du visa +40€ pour l'expédition du visa à domicile). Ces frais sont à régler directement sur le site internet de l'Ambassade américaine. Une fois ces paiements effectués, vous avez accès à un calendrier qui vous permet de prendre rendez-vous en ligne. Le déplacement à Paris est obligatoire pour le participant.

NB : 80% du forfait doivent être réglés au plus tard 4 mois avant le départ. En effet, les documents nécessaires pour l'obtention du visa F1 nous parviennent une fois l'intégralité du séjour réglée à l'organisme américain. Si des parents souhaitent un étalement des règlements, qu'ils n'hésitent pas à nous en parler.

Les prix indiqués ci-dessous sont indicatifs. Le prix définitif sera établi au moment de l'inscription

USA trimestre	Réf.	Départ	Retour	Forfait
Aquinas Institute*	UUTA	Avril	Juin	13 600€
Milford High school*	UUTM	Mars	Fin mai	15 300€
Victor Valley	UUTV	Mars	Fin mai	15 200€
Marist High School	UUTH	Avril	Juin	14 200€

Semestre aux alentours de 19 000€ - Année scolaire entre 26 000 et 31 000€

Angleterre

Écoles privées

Année scolaire, semestre, trimestre

Introduction

Une expérience unique

Établissements de renommée internationale pour la plupart, les écoles privées britanniques (appelées Public Schools ou Independent Schools) sont de plus en plus recherchées. Le nombre de jeunes étrangers (en provenance du monde entier) scolarisés dans ces écoles a connu une croissance sans précédent au cours des quinze dernières années. Ainsi ont été tirées de difficultés économiques beaucoup d'entre-elles, parfois parmi les meilleures. Aujourd'hui, la plupart se voient contraintes de limiter le nombre de jeunes étrangers dans leurs internats afin de préserver leur singularité.

Les dernières statistiques (2019) publiées par l'Independent School Council britannique indiquent que dans le secondaire (élèves entre 11 et 17 ans) quand on additionne les internes (boarders) des 1364 écoles privées du pays, 41,6% d'entre eux sont d'origine étrangère, soit 27 903 sur un total de 69155 (1991 de plus qu'en 2014). Les jeunes anglais représentent donc 59,4% du total des internes, et bien sûr la quasi-totalité des externes, qui représentent globalement environ 86% des élèves.

Voici quelques chiffres indiquant par pays le nombre d'internes étrangers (dont les parents ne vivent pas en GB) scolarisés dans une école privée britannique en 2019 :

- N°1 : Chine (7192)
- N°2 : Hong Kong (4956)
- N°3 : Allemagne (1891)
- N°4 : Russie (1496)
- N°5 : Espagne (1415)
- N°6 : Autres pays d'Extrême-Orient (958)
- N°7 : Nigéria (689)
- N°8 : Autres pays d'Afrique (614)
- N°9 : Corée du Sud (457)
- N°10 : Amérique centrale et sud : (441)
- N°11 : Malaisie (424)
- N°12 : France (421)
- N°13 : Asie Centrale (375)
- N°14 : USA (318)

Plus de 80 pays sont représentés.

À y regarder de plus près selon les nationalités, ces chiffres reflètent une préoccupation inégalement partagée à travers le monde. Quand on les additionne, les élèves originaires des pays d'Europe (UE et non UE) sont à peu près aussi nombreux dans ces écoles que les Chinois. Les Français sont nettement en retrait. Les Allemands sont près de 5 fois plus nombreux que les Français et les Espagnols 4 fois.

Dans la plupart de ces écoles, le prix de la scolarité annuelle en internat dépasse 37 000€.

Quel est donc l'origine de ce succès ?

- La langue anglaise pratiquée par les élèves et les professeurs y est d'**une qualité très élevée**.

- **Les principes d'éducation, d'inspiration humaniste**, sont fondés sur le développement de la raison, de l'esprit critique et de la connaissance des sciences et des arts. Ils reposent également sur un apprentissage strict des règles de vie en groupe : autodiscipline, politesse, pratique des valeurs morales fondamentales (respect d'autrui, des différences, équité, honnêteté, fairplay...). L'éducation de la volonté, la valorisation de la réussite et... la forme physique, jouent également un rôle central.

Avec pragmatisme, **ces établissements britanniques ont évolué en tenant compte des exigences de notre temps**.

Une place prépondérante est aujourd'hui donnée à l'épanouissement de chacun selon son caractère propre. Ainsi, le suivi des élèves est ultra personnalisé. Dans presque toutes les écoles, chaque élève dispose d'un conseiller personnel qui le guide dans de nombreux domaines et avec lequel le dialogue est quasi quotidien.

Ces écoles, puisqu'elles attachent **une importance majeure aux arts et aux sports**, disposent presque toutes d'**installations remarquables** en ces domaines et de grands espaces verdoyants.

Les moyens étant là, **les équipements pédagogiques sont à la pointe de la modernité**.

Enfin, ces écoles rassemblent **des jeunes épris de réussite** de toutes origines, dans des domaines aussi variés que le commerce et les affaires, le droit, le journalisme, les sciences et la médecine, la politique, les arts, le tourisme ... Elles deviennent par la même un vivier de relations potentiellement précieuses dans le parcours d'une carrière.

NB : À l'exception de Rookwood, ces écoles préparent aux A Levels, diplôme assimilé à l'« International Baccalaureate ». Il donne accès à l'université en France sans le baccalauréat.

Écoles privées - Internat

Organisation du séjour

Guardianship

Dans le cadre de ces séjours, les écoles britanniques exigent la présence proche d'un « Guardian » (tuteur) qui suit le parcours de l'élève pendant son expérience. D'une façon générale, il assure également les allées et venues de l'élève à l'aéroport lors des vacances scolaires.

Pour chaque établissement, Terre des Langues dispose d'un « Guardian ». Le coût de ce « Guardian » est inclus dans les prix indiqués.

Organisation classique d'une journée

- 07h15 lever
- 07h45 appel
- 08h00 petit-déjeuner dans la salle à manger de l'école.
- 08h30 début des cours : les internes retournent dans leur "boarding house" après les cours, qui se terminent à 16h15.
- 16h15 début des activités extra scolaires ou temps libre.
- 18h dîner
- Temps d'étude :
- 18h30/19h30 travail d'étude dans la bibliothèque.
- 19h30 retour dans les Houses pour le « House meeting », travail personnel éventuel et détente jusqu'au coucher.

Weekends

Une partie du samedi matin est consacrée au travail personnel et le reste de la journée est assez libre. Le dimanche est une journée de détente. Pendant les weekends, les élèves peuvent profiter de toutes les installations de l'école. Pour les élèves à partir de la 10th form (équivalent 2nde), les sorties libres sont parfois autorisées. Elles sont alors strictement contrôlées. Lors de certains weekends, des excursions sont proposées.

Programme d'enseignement

Ces écoles attendent beaucoup des jeunes étrangers qu'elles reçoivent. Elles souhaitent que leurs élèves, qui ont en commun le goût de la réussite et le sens de l'autodiscipline, s'enrichissent à leur contact. Ces séjours ne sont donc envisageables que pour des jeunes ayant une bonne capacité de travail et prêts à côtoyer de tels élèves. Les matières proposées sont celles des établissements scolaires classiques : langues (espagnol, allemand, français, langues asiatiques), histoire et géographie, littérature anglaise, physique, chimie, mathématiques, économie,

sciences humaines, philosophie, graphisme, musique, art dramatique, arts plastiques, et souvent langues anciennes.

Avant acceptation (pour les séjours d'un semestre ou d'une année scolaire), indépendamment de la présentation de leurs livrets scolaires, les élèves doivent subir un test linguistique écrit ainsi qu'un test en mathématique. Une interview téléphonique de l'élève par un responsable de l'école a généralement lieu pendant le processus d'inscription.

À leur arrivée, les élèves étrangers sont reçus par un conseiller qui connaît leur dossier. Il leur explique le fonctionnement de l'école et les aide à choisir les matières à intégrer dans leur emploi du temps. Un soutien en anglais est parfois offert à ceux dont les aptitudes linguistiques ne sont pas suffisantes pour suivre valablement les cours, jusqu'à ce qu'un niveau convenable soit atteint. Un supplément est souvent requis en ce cas.

Vacances scolaires

En principe, les élèves doivent rentrer chez eux pendant les périodes de vacances, en particulier à Noël. Les élèves qui souhaitent rester en Angleterre sont confiés à des familles d'accueil choisies par notre « Guardian ». Un supplément est demandé en pareil cas (environ 380€ par semaine).

Calendrier scolaire 25/26 (à confirmer)

- 1st term : 3 septembre au 24 octobre
- 2nd term : 3 novembre au 19 décembre
- 3rd term : 5 janvier au 13 février
- 4th term : 23 février au 27 mars
- 5th term : 13 avril au 22 mai
- 6th term : 1er juin au 22 juillet

Année 26/27 (à confirmer)

- 1st term : 1 septembre au 23 octobre
- 2nd term : 2 novembre au 18 décembre
- 3rd term : 4 janvier au 12 février
- 4th term : 22 février au 25 mars
- 5th term : 12 avril au 28 mai
- 6th term : 7 juin au 21 juillet

Forfaits

Ils sont donnés à titre indicatif dans la page de chaque école.

Tettenhall College - Internat

Elèves de 4^e à terminale

Préparation aux A Levels - co-educational (établissement mixte)

Selon les disponibilités, l'école accepte quelques élèves en fin d'année scolaire (entre 2 et 8 semaines)

 **Birmingham**

Tettenhall est réputé à la fois pour la qualité de ses installations, son petit nombre d'élèves (environ 310 dont 55 internes) et leur suivi ultra personnalisé. Cet établissement de prestige est situé dans un petit village historique à une trentaine de km au nord de Birmingham.

Il s'agit de l'une des plus belles écoles privées des Midlands. Elle dispose d'équipements remarquables en matière de sport

(terrain de football, cricket, tennis, piscine, gymnase...), mais aussi dans des domaines aussi variés que les sciences, l'informatique, la musique et le théâtre.

Cette école se distingue particulièrement dans les domaines scientifiques (1 prix Nobel de chimie), musicaux, ainsi qu'en Tennis (équipe parmi les meilleures du pays).

Une fois la journée scolaire terminée, les élèves rejoignent les « houses », qui sont équipés d'installations complètes (télévision, salle de détente...). Chambre de 3 ou 4 lits.

Guardianship

Le « Guardian » choisi par Terre des Langues pour cette école est un professeur de français avec lequel nous travaillons depuis très longtemps. Il connaît personnellement les responsables de Tettenhall.

À leur arrivée, les quelques élèves étrangers sont reçus par un conseiller qui connaît bien leur dossier. Il leur explique le fonctionnement de l'école et les aide à choisir les matières à intégrer dans leur emploi du temps. Un soutien en anglais est offert à ceux dont les aptitudes linguistiques ne sont pas suffisantes pour suivre valablement les cours, jusqu'à ce qu'un niveau convenable soit atteint.

Weekends

Une partie du samedi matin est consacrée au travail personnel et le reste de la journée est assez libre. Le dimanche est une journée de détente. Pendant les weekends, les élèves peuvent profiter de toutes les installations de l'école. Les sorties dans **Il ne comprend pas**

Les fournitures scolaires

Les frais éventuels de famille d'accueil pendant les vacances scolaires

Les frais de visa pour les séjours de plus de 6 mois (les précisions seront communiquées au moment de l'inscription)

Les frais éventuels liés aux activités sportives et autres activités (voyage scolaire par exemple) proposées par l'école
Les frais d'UM le cas échéant

L'argent de poche (prévoir environ 200€ par mois)

La garantie annulation de 2%

le village historique de Tettenhall sont autorisées mais évidemment strictement contrôlées.

Lors de certains weekends, des excursions sont proposées.

Forfait

Le forfait est indiqué ci-dessous **à titre indicatif**. Le prix exact dépend de nombreux critères et en particulier des taux de change et de la classe de l'élève.

Il comprend :

La totalité des frais de scolarité ainsi que les livres scolaires

Le voyage en avion

Le coût du Gardian et le suivi sur place de l'élève

L'assistance et l'accueil aux aéroports de départ et d'arrivée (vols directs)

Les assurances maladie/accident

Tettenhall (internat) – vol Paris Birmingham

Séjours à Tettenhall	Réf.	Forfait indicatif
Trimestre	UGPTT	16540€
Semestre	UGPTS	33 000€
Année scolaire	UGPAT	46 500€

SHOREHAM COLLEGE

Établissement mixte - Élèves de 6^e à seconde

 : Londres Gatwick ou Heathrow

Shoreham est la seule école privée **sans internat** (accueil en famille) que nous proposons. Elle se situe à Shoreham-On-Sea, à proximité de Brighton. Créée en 1852 dans un cadre privilégié (11 hectares de terre entre la mer et les falaises du Sussex), Shoreham compte environ 380 élèves. L'enseignement prodigué, assuré par une équipe pédagogique de haut niveau, est ultra personnalisé (pas plus de 16 élèves par classe).

Les équipements sportifs de l'école sont ultra modernes : gymnase, courts de tennis, piscine, terrains de sport. Les arts (musique, dessin, peinture, art dramatique...), tiennent une grande place.

Il s'agit d'une école prestigieuse, dont la renommée est ancienne. Les résultats scolaires sont de plus de 30% supérieurs à la moyenne nationale.

Organisation classique d'une journée (du lundi au vendredi)

- 08h50 arrivée des élèves :

- 09h10 à 12h15, cours (break de 15mn à 10h35)

- 12h15 à 13h05, déjeuner à l'école (restauration assurée par l'école)

- 13h05 à 15h50, cours

- 15h50 début des activités extra scolaires.

- Fin de la journée scolaire, selon les activités, entre 15h50 et 17h30

Accueil en famille

Une fois la journée scolaire terminée, les élèves retournent dans leurs familles d'accueil. Notre collaboratrice, d'origine française, avec laquelle nous travaillons depuis des années, les connaît toutes personnellement et assure le suivi de chaque élève.

Shoreham (accueil en famille) – vol Paris Heathrow

Séjours à Shoreham	Réf.	Forfait
Trimestre	UGPTH	Sur demande
Semestre	UGPSH	Sur demande
Année scolaire	UGPA	Sur demande

Rookwood School - Andover - Internat

Élèves de 6^e, 5^e et 4^e

Co-educational (établissement mixte)

Séjours de 2 à 4 semaines possibles en fin d'année selon disponibilités

 : Londres Heathrow

Rookwood est une **petite école privée familiale** située dans un cadre verdoyant, à une cinquantaine de km au nord-ouest de Southampton, et une centaine de km au sud-ouest de Londres. Il ne s'agit pas d'un établissement luxueux, mais il est parfaitement adapté aux élèves les plus jeunes.

Nombre d'élèves : environ 330. Primaire et secondaire jusqu'à 16 ans (11th grade – general certificate of secondary education).

Rookwood doit sa notoriété au suivi ultra personnalisé des élèves. Elle dispose en outre d'importantes installations : piscine, cours de tennis, football, gymnase.

Cette école est également attachée au développement d'aptitudes artistiques telles que le théâtre, la musique (excellente chorale) et le dessin.

Programme d'enseignement

À leur arrivée, les quelques élèves étrangers sont reçus par le directeur et la responsable de l'école qui a étudié leur dossier. Elle leur explique le fonctionnement de l'école et les matières qui seront intégrées à leur emploi du temps.

Matières enseignées

English, Maths, Science, History, Geography, Latin, French, Art, Music, ICT (information and communication technology), Physical education, General Studies, Personal, social and health education.

Activités annexes : Gymnastique, natation, tennis, football, échecs, art dramatique...

Les soirées sont animées par les responsables de l'internat à partir d'activités visant au bien être des élèves : jeux de société, télévision, petites animations...

Weekends sous la conduite des responsables de l'internat, des activités, des randonnées, des excursions dans lesquelles s'implique le directeur de l'école, sont régulièrement organisées.

Les forfaits sont indiqués ci-dessous à titre indicatif. Le prix exact dépend de nombreux critères et en particulier des taux de change et de la classe de l'élève.

Il comprend :

- La totalité des frais de scolarité ainsi que les livres scolaires
- Le voyage et l'assistance aux aéroports de départ et d'arrivée
- Le transfert à l'école
- Le coût du Gardian et le suivi sur place de l'élève
- Les assurances maladie/accident

Il ne comprend pas

- Les fournitures scolaires
- Les frais éventuels de famille d'accueil pendant les vacances scolaires
- Les frais de visa pour les séjours de plus de 6 mois (les précisions seront communiquées au moment de l'inscription)
- Les frais éventuels liés aux activités sportives et autres activités (voyage scolaire par exemple) proposées par l'école
- L'argent de poche (prévoir environ 200€ par mois)
- Les frais d'UM le cas échéant

Rookwood (internat) – vol Paris Heathrow

Séjours à Rookwood	Réf.	Forfait indicatif
Trimestre	UGPTR1	Environ 16500€
Semestre	UGPSR1	Environ 27 000€
Année scolaire	UGPAR	Environ 39 500€

Stover School à New Abbot dans le Devon

Elèves de 4^e à terminale

Préparation aux A Levels - co-educational (établissement mixte)

 : Exeter

Située dans un cadre verdoyant d'environ 30 hectares, Stover est l'une des écoles privées les plus réputées du sud-ouest de l'Angleterre. La qualité de ses installations, le nombre relativement restreint d'élèves (environ 410 dont 79 internes) et leur suivi individualisé fondé sur le développement de la personnalité et le goût de la réussite en font un établissement de grande renommée.

Les villes les plus proches sont Exeter et Torquay (Agatha Christie y naquit en 1890), distantes d'environ 15 miles. Torquay est la station balnéaire à la mode de cette partie de la

côte surnommée la « Riviera anglaise ». Son climat doux, tempéré par le Gulf Stream, a favorisé le développement de plantes subtropicales telles que l'aloès, le camélia, le figuier, le magnolia...

Cette école se distingue dans les domaines scientifiques, littéraires et musicaux. Le sport joue une place importante (6 cours de tennis, 3 terrains de rugby, un parcours de golf, un gymnase, une piscine et possibilité de faire de la voile et de l'équitation). Trois après-midis par semaine sont consacrées au sport.

Une fois la journée scolaire terminée, les élèves rejoignent les « houses », qui sont équipés d'installations complètes

(télévision, salle de détente...). Chambre de 1 (pour les élèves les plus anciens) à 7 lits.

Guardianship

Chaque élève est placé sous la responsabilité d'un Guardian qui suit sa scolarité et assure les transferts entre l'école et l'aéroport lors de l'arrivée et du départ de l'élève ainsi que lors des vacances scolaires.

Forfait

Le forfait est indiqué ci-dessous à titre indicatif. Le prix exact dépend de nombreux critères et en particulier des taux de change et de la classe de l'élève.

Il comprend :

- La totalité des frais de scolarité ainsi que les livres scolaires
- Le voyage
- Le coût du Guardian et le suivi sur place de l'élève
- L'assistance et l'accueil aux aéroports (vols directs)
- Les assurances maladie/accident

Il ne comprend pas

Les fournitures scolaires
Les frais éventuels de famille d'accueil pendant les vacances scolaires
Les frais d'UM le cas échéant
Les frais de visa pour les séjours de plus de 6 mois (les précisions seront communiquées au moment de l'inscription)
Les frais éventuels liés aux activités sportives et autres activités (voyage scolaire par exemple) proposées par l'école
L'argent de poche (prévoir environ 200€ par mois)

Stover (internat) – vol Paris Londres Heathrow ou Exeter

Séjours à Stover	Réf.	Forfait indicatif
Trimestre	UGPST	16 000€
Semestre	UGPSS	26 800€
Année scolaire	UGPSA	37 000€

Wrekin school (10-15 ans) - Internat

Co-educational school (établissement mixte)

Séjours de 2 à 4 semaines possibles en fin d'année selon disponibilités



Birmingham

Située à une vingtaine de km au nord-ouest de Birmingham, cette école créée en 1880 et surnommée « *the school in the garden* » offre des conditions de séjour exceptionnelles aux élèves les plus jeunes. Elle se distingue par son enseignement ultra-personnalisé.

Nombre d'élèves : environ 410 dont 90 internes. L'école reçoit des élèves de nombreuses nationalités.

Elle dispose d'installations sportives de grande qualité (gymnase, tennis, piscine de 25m, terrains de sport) situées dans un cadre luxuriant. Elle dispose également d'une école de musique et d'une excellente section d'art dramatique.

Matières enseignées

Langue anglaise, Maths, Sciences, histoire et géographie, infographie, psychologie, sciences humaines, langues modernes, théâtre, musique, éducation physique. Elle dispose également d'une équipe spécialisée dans l'enseignement personnalisé.

Internat

Les élèves internes disposent de cinq « houses » modernes très confortables équipées d'un salon, d'une salle de télévision et d'une salle de jeux. Deux ou trois élèves par chambre. Les soirées sont animées par les responsables des « Houses » à partir d'activités visant au bien être des élèves : jeux de société, films, petites animations...

Weekends

Ils se déroulent sous la conduite des responsables des « Houses » : activités sportives, excursions...

Forfait

Le forfait est indiqué ci-dessous à titre indicatif. Le prix exact dépend de nombreux critères et en particulier des taux de change et de la classe de l'élève.

Il comprend :

La totalité des frais de scolarité ainsi que les livres scolaires
Le voyage (sauf accompagnement UM)
Le coût du Guardian et le suivi sur place de l'élève
L'assistance et l'accueil aux aéroports (vols directs)
Les assurances maladie/accident

Il ne comprend pas

Les fournitures scolaires
Les frais éventuels de famille d'accueil pendant les vacances scolaires
Les frais de visa pour les séjours de plus de 6 mois (les précisions seront communiquées au moment de l'inscription).
Les frais éventuels liés aux activités sportives et autres activités (voyage scolaire par exemple) proposées par l'école
L'argent de poche (prévoir environ 200€ par mois)

Wrekin (internat) – vol Paris – Birmingham

Séjours à Wrekin	Réf.	Forfait indicatif
Trimestre	UGPTF	Environ 19 000€
Semestre	UGPSF	Environ 29 000€
Année scolaire	UGPAF	Environ 38 500€

De tels séjours ne s'improvisent pas aussi seront nous ravis de vous assister.

Vous pouvez nous contacter au 02 47 39 13 00 ou aux mails :

philippe@terredeslangues.com et shirley@terredeslangues.com

Merci à tous !

Modalités d'inscription

Merci de vous inscrire en utilisant notre site internet www.terredeslangues.com (paiement en ligne possible et accès à votre dossier par le biais de votre espace privé).

Dans le cas d'un souci de connexion, contactez-nous au 0247391300 ou à infos@terredeslangues.com

Dès réception de la fiche de préinscription et de l'acompte, un dossier d'inscription définitive vous est transmis. L'inscription ne devient "définitive" qu'après contrôle du dossier (âge, classe etc.), et pourvu que la recommandation du professeur de langues soit acquise quand elle est nécessaire. N'hésitez pas à nous appeler si vous avez des doutes. En cas de refus, l'acompte versé sera intégralement remboursé.

Après avoir lu attentivement les informations liées au séjour choisi, remplir sans rien omettre la **fiche de préinscription** :

- 1** Indiquer **la référence du séjour choisi**. Les références sont indiquées dans les cadres comportant les dates et les prix dans les pages descriptives des séjours.
- 2** **Nom et prénom du participant tels qu'indiqués sur le passeport.**
- 3** **Préacheminements de province vers Paris :**
Si vous souhaitez que l'acheminement de votre enfant soit organisé par Terre des Langues au départ d'une ville de province, indiquer votre souhait dans cette zone. Le préacheminement implique que Terre des Langues prenne le billet de train ou d'avion au départ de province et la présence d'un adulte pour les transferts entre la gare et l'aéroport de départ. Dans le cas d'un préacheminement en avion, si la compagnie est la même de bout en bout et que l'élève a 15 ans ou plus, la présence d'un adulte au point de changement n'est pas nécessaire s'il n'y a pas de changement d'aéroport (le passager restant sous douane et la personne ne voyageant pas ne pouvant y pénétrer).
- 4** **Allergie, particularité de santé, régime spécial** : cas de réponse positive, merci de nous joindre au 02 47 39 13 00. Une réponse positive n'est pas rédhibitoire mais peut compliquer la réalisation du séjour.

Conditions générales de vente

Conformément à l'article R.211-12 du Code du tourisme, les brochures et/ou sites internet et les contrats de voyages proposés par les agents de voyages à leur clientèle doivent comporter in extenso les conditions générales suivantes issues des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du Tourisme.

Conformément aux articles L.211-7 et L.211-17 du Code du tourisme, les dispositions des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du tourisme, dont le texte est ci-dessous reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique.

La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur constituent l'information préalable visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Dès lors, à défaut de dispositions contraires figurant au recto du présent document, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition de l'organisateur, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription.

En l'absence de brochure, de devis, programme et proposition, le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable, visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Il sera caduc faute de signature dans un délai de 24 heures à compter de son émission.

En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

Terre des Langues a souscrit auprès de la compagnie GENERALI un contrat d'assurance N° AM 885 803 garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle à hauteur de 8 millions d'euros pour les dommages corporels et leurs immatériels consécutifs et 2 millions d'euros pour les dommages matériels garantis et dommages immatériels en résultant, selon les conditions légales et contractuelles en vigueur.

Extrait du Code du Tourisme

Article R.211-3 - Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéa de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité.

Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés.

La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R.211-3-1 - L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R.211-4 - Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
- 2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
- 3° Les prestations de restauration proposées ;
- 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
- 6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
- 7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
- 8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
- 9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 ;
- 10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;
- 12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;
- 13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

Article R.211-5 - L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments.

En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R.211-6 -Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

- 1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
- 2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
- 3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;

- 4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
- 5° Les prestations de restauration proposées ;
- 6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
- 8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8 ;
- 9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
- 10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
- 11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
- 12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;
- 13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4 ;
- 14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;
- 16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;
- 17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;
- 18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;
- 19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :
 - a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;
 - b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;
- 20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 211-4 ;
- 21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Article R.211-7 -L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R.211-8 - Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R.211-9 - Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

-soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;
-soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R.211-10 - Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R.211-11 - Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

-soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;

-soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-4.

Conditions particulières de vente

Les conditions générales de vente sont celles fixées par l'article R.21114 du Code du tourisme.

La spécificité des séjours linguistiques impose les conditions particulières suivantes :

Les informations indiquées dans le présent site internet (ou dans la brochure) tiennent lieu de contrat.

L'inscription à nos séjours implique l'adhésion sans réserve aucune, tant de la part du participant, que de ses parents et/ou éventuellement de la personne physique ou morale finançant le séjour, aux conditions générales de ventes ainsi qu'aux conditions particulières qui suivent.

La présente brochure constitue l'information préalable visée par l'article R2117 des conditions générales de vente.

Les programmes proposés sur notre site internet (ou dans notre brochure) ont été élaborés longtemps à l'avance. En application des conditions générales de vente, nous nous réservons le droit d'apporter des modifications à l'information préalable que constitue notre site internet ou notre brochure. Ainsi, si par suite de circonstances impérieuses ou indépendantes de la volonté de " Terre des Langues " ne permettant pas d'assurer une bonne organisation du séjour " Terre des Langues " se réserve le droit de modifier ou annuler le séjour. Dans le cas d'une annulation de séjour, les participants pourront soit transférer leur inscription sur un autre séjour offrant encore des places libres, aux prix et conditions de ce nouveau séjour, soit demander le remboursement des sommes versées (les frais d'inscription, d'un montant de 140€, seront alors déduits). Un tel remboursement, et d'une façon générale tout remboursement, ne pourra s'exercer qu'au profit de la personne ou de l'organisme ayant versé les sommes en question, sans que l'un ou l'autre puisse prétendre à aucun versement au titre de dommages et intérêt.

Les raisons qui pourraient amener " Terre des Langues " à procéder à des modifications, regroupements ou annulations de séjour sont notamment (mais non exclusivement) les suivantes :

Cas de force majeure (hostilités, guerre, insurrection, cataclysme, pandémie, grève, changements d'horaires etc.).

Risques affectant le bon déroulement du séjour (incapacité d'un prestataire par exemple).

Difficultés d'accueil consécutives à une conjoncture locale non prévue (incendies dans la région etc...).

" Terre des Langues " se réserve le droit de modifier à tout moment, si les circonstances l'exigent dans l'intérêt des participants, le lieu de séjour, les dates, heures, voire leur annulation, sans pour autant être tenu à une quelconque indemnisation.

Aux USA, les vols intérieurs sont non accompagnés dès 12 ans. Si une défaillance dans un état amenait Terre des Langues à déplacer un élève d'un groupe, ce dernier serait accompagné pour prendre le vol intérieur et récupéré directement à l'aéroport. Il serait en revanche seul dans l'avion (nous disposons d'une permanence d'urgence pour rester en contact avec l'élève dans un tel cas).

Dans le cadre d'un voyage de groupe accompagné :

En cas d'annulation de vol, selon la taille du groupe, il peut être extrêmement difficile de reloger tout le monde sur le même vol et c'est la compagnie aérienne elle-même qui a la main sur le re-routing.

Dans un tel cas et selon les possibilités de la compagnie :

Nous privilégions le remplacement du groupe entier (cela peut impliquer un retour différé de plus longtemps selon la taille du groupe).

Dans le cas où la compagnie ne trouve pas assez pas assez de sièges pour le groupe dans un délai de 2 jours, l'accompagnateur gèrera avec le chef d'escale pour des vols directs pour les jeunes repartant seuls en essayant de les faire voyager en petits groupes pour plus d'assurance). L'accompagnateur partira alors avec le dernier sous-groupe.

Ces situations sont extrêmement complexes à gérer et nous vous remercions pour votre patience et votre collaboration.

Formalités

Les participants devront être en possession de tous les documents requis par les autorités françaises et étrangères, tels que carte d'identité, autorisation de sortie du territoire (AST) pour les jeunes de moins de 18 ans, passeport, visa éventuel, ESTA pour les séjours aux USA, AVE pour les séjours au Canada, ETA pour la Grande Bretagne et ce à l'heure de départ et de retour en France.

Il revient à chaque participant et à sa famille d'obtenir et/ou de vérifier la validité de ces documents à compter de la date d'inscription.

NB : séjours *hors Europe* – pour la plupart des pays, 6 mois au minimum doivent séparer la date du retour et la date d'expiration du passeport pour que celui-ci soit considéré comme valide.

Les participants de nationalité autre que française prendront un soin tout particulier à s'assurer que toutes les formalités relatives à leur séjour seront remplies sans difficulté en contactant l'ambassade concernée.

L'inscription aux séjours organisés par " Terre des Langues " vaut engagement du participant.

Toute personne qui ne pourrait participer au séjour en raison de la non production aux autorités concernées des pièces d'identité, visa d'entrée, ou autres documents requis, ou dont la situation personnelle amènerait lesdites autorités à lui interdire l'accès au départ ne pourra prétendre à aucun remboursement. Il devra en outre assumer personnellement les frais éventuels consécutifs à une telle situation.

Tout participant qui, en raison d'infractions aux lois et règles des pays traversés (ceci incluant le vol, la consommation d'alcool ou de tabac quand c'est illégal et la drogue), ou des compagnies de transport utilisées, ou de mauvaise conduite au sein de sa famille d'accueil (non-respect des exigences de la famille en matière de sorties ou de conduite par exemple) ou de mauvaise conduite à l'école (à fortiori dans le cadre des séjours de longue durée, dont la réalisation est soumise aux lois du pays, qui imposent une réglementation très stricte – le visa peut être suspendu pour cause de mauvaise conduite en cas de renvoi d'une école par exemple), contraindrait à écourter son séjour ou à retarder son retour, sera ipso facto considéré comme n'appartenant plus au groupe constitué de "Terre des Langues ". En pareille circonstance, le candidat ou ses parents ne pourront prétendre à aucun remboursement. Le candidat sera rapatrié en France dès que ses parents ou toute autre personne (membres de la famille, frère ou sœur majeur(e), grands-parents, oncle ou tante), ou toute personne investie de responsabilités légales vis à vis de l'enfant aura été mis au courant. Les parents ou personnes ci-dessus mentionnées seront tenus de venir rechercher l'enfant à son retour dans la gare ou l'aéroport d'arrivée en France, selon les instructions communiquées par «Terre des Langues».

Tout participant qui ne se présente pas au départ ne peut prétendre à aucun remboursement.

ATTENTION : un billet d'avion est valide si tous les 'segments' sont respectés. (ex. : on ne peut pas réserver un départ de Nantes et se présenter à Paris même si le second vol part de Paris. Le fait de ne pas se présenter au départ prévu annule de facto les vols suivants). Tout changement de route impliquera une renégociation tarifaire avec la compagnie aérienne impliquant souvent des augmentations même en cas de suppression d'un segment.

Assurances maladie/accident/retour prématuré/responsabilité civile

Pour tous les pays hors Union Européenne, les participants sont automatiquement couverts, dans des conditions qui seront transmises en même temps que le dossier d'inscription définitive, pour la maladie et l'accident, et sous certaines conditions, le retour prématuré.

Nous partons du principe que tout participant possède déjà une assurance responsabilité civile valable à l'étranger. À défaut, il appartient à chacun de souscrire cette assurance. Se renseigner auprès de son assureur.

Sous réserve : Compagnie d'assurance sauf pour certains séjours (quand notre partenaire exige de choisir lui-même cette assurance) : AVI International, Contrat N° 670.030 TDL00003 –

Siège social : 10 ave de l'Arche – immeuble Colisée Gardens CS 70126 – 92419 Courbevoie Cedex

Téléphone : 01.44.63.51.00 - Courriel : contact-fr@avi-international.com

Pour tous les pays de l'Union Européenne, les participants doivent se munir de leur carte européenne d'assurance maladie (elle s'obtient auprès de votre caisse d'assurance maladie habituelle). Les élèves seront alors pris en charge dans les conditions de leur pays d'accueil. Les parents souhaitant souscrire une assurance complémentaire couvrant le rapatriement en cas de maladie ou d'accident doivent nous consulter.

ATTENTION cependant, une mutuelle spécifique lors du séjour à l'étranger est fortement recommandée. En effet, tout comme la carte vitale, la CEAM ne couvre pas les dépassements. Nous serons à même de vous proposer une telle assurance si vous n'en avez pas.

CONDITIONS D'ANNULATION AVANT LE DÉPART

Le forfait des séjours inclut automatiquement 140€ de frais de dossier non remboursables (300 € pour les séjours de 2 mois et plus).

Chaque inscription implique le paiement d'un acompte par Terre des Langues aux compagnies de transport ainsi que, la plupart du temps, aux responsables étrangers, incluant une partie non remboursable.

La garantie annulation est facultative. Elle permet le remboursement des sommes versées (sauf coût de cette garantie et frais de dossier mentionnés plus haut). Elle couvre les désistements en cas de maladie ou accident ne permettant pas au participant d'effectuer son séjour, de décès d'un parent (parents, frère, sœur), ou de perte d'emploi de l'un des parents. Cette garantie ne couvre pas les désistements liés aux échecs à des examens tels que le bac (en pareil cas, les exigences de nos partenaires étrangers sont variables). Des précisions à ce sujet sont apportées dans les pages des séjours. Quand tel n'est pas le cas, nous consulter.

Cette garantie sera proposée au moment de l'inscription définitive.

Séjours longs (trimestre, semestre, année scolaire) :

- 1) Irlande, Espagne et en école privée dans tous les pays : 2% du forfait (voir précisions dans les pages des séjours).
- 2) Allemagne: 3% du forfait
- 3) USA en écoles publiques (voir précisions dans la rubrique forfait du séjour) : 5% du forfait

À défaut de garantie annulation, les retenues en cas de désistement se feront selon les modalités ci-après :

Frais de dossier non remboursables : 300€

Aucun remboursement n'est possible après l'arrivée à destination.

Désistements survenant plus de 125 jours avant le départ : 300€

Désistements survenant entre 125 et 65 jours avant le départ : 20% du forfait

Entre le 65^e et le 30^e jour : 30% du forfait

Entre le 29^e et le 21^e jour : 50% du forfait

Entre le 20^e et le 14^e jour : 60% du forfait

Entre le 13^e et le 8^e jour : 80%

Moins de 8 jours : 100%.

Séjours longs aux USA – Frais d'annulation supplémentaires :

- 300€ de frais d'annulation incompressibles une fois la demande d'inscription effectuée.
- 1000 € NON remboursables AVANT l'émission de DS2019 et AVANT le placement
- 1500€ NON REMBOURSABLES APRÈS l'émission du DS2019 et AVANT le placement
- 2500€ NON remboursables APRÈS l'émission de DS2019 et APRÈS le placement

Toute annulation doit être communiquée à " Terre des Langues " par lettre recommandée avec accusé de réception.

Conformément à l'article 99 du décret N° 9449 du 15 juin 1994, l'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. La particularité de nos séjours, notamment en raison des placements dans les familles d'accueil, amènerait dans un tel cas "Terre des Langues" à considérer l'adéquation aux conditions à remplir avec beaucoup de soin. Tout billet émis ne peut être modifié (pour les groupes, les billets sont entre 30 et 8 jours avant le départ selon la compagnie aérienne)

NB : quelle qu'en soit la durée ou la raison, tout séjour commencé puis écourté ne peut donner lieu à aucun remboursement dans le cadre d'un accueil bénévole. Quand la famille d'accueil est indemnisée, un remboursement partiel des frais d'accueil sera négocié avec notre partenaire étranger.

Litiges

Le recours à un médiateur de la consommation est régi par le code de la consommation. La Médiation Tourisme Voyages (MTV) est le médiateur sectoriel reconnu par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation (CECMC).

Terre des Langues est membre de l'Office National de Garanties des séjours linguistiques, qui dispose d'une commission de médiation et de conciliation au sein de laquelle agissent les APEL et des représentants d'associations de consommateurs. La commission de conciliation de L'Office traite du respect du Contrat Qualité.

Forfait

Notre politique de prix s'appuie sur notre volonté de clarté. Les forfaits ont été établis en fonction des prix en vigueur à la date d'impression de cette brochure. Tout est mis en œuvre pour tenir les prix annoncés.

Certaines situations exceptionnelles peuvent néanmoins nous contraindre à les modifier :

- Changements dans la situation économique et politique des pays d'accueil
 - Changements dans les conditions des divers prestataires auxquels nous avons recours (transporteurs en particulier).
 - Changements dans les taxes (aéroports, surcharge carburant...) et redevances des divers pays concernés, y compris la France
- Variations de plus de 5% dans les taux de change (taux de calcul au moment de l'impression de la brochure 1€ = 1,08 USD, 0,83 GBP 1,57 CAD – 1,75 AUD – 1,95 NZD)

Nos forfaits s'entendent : par personne, en euros, toutes taxes comprises (taxes aériennes vols hors Europe : elles sont incluses au prix qui nous a été communiqué par les compagnies au moment des réservations entre 390€ et 445€ selon les compagnies et la destination pour les vols longs courriers au 30 août 2025. Si ces taxes venaient à augmenter de plus de 20€, nous nous trouverions dans l'obligation de facturer le supplément).

Inclus

- Les transports internationaux* (avion – taxes aériennes incluses, train).

NB : pour les élèves de moins de 15 ans, si un service **UM** est requis **il sera facturé en sus**.

- Les frais relatifs au séjour (hébergement, frais de cours, scolarité, repas en demi-pension ou pension complète – sauf cas particuliers indiqué dans la page séjour ou le devis)
- Les frais administratifs et de fonctionnement des structures françaises et étrangères
- Les transferts sur place
- Les frais de dossier (140€) non remboursables (300 € pour les séjours de 2 mois et +).
- Les assurances indiquées plus haut pour tout séjour à l'extérieur de l'Europe.
- Les transports publics sur place, sauf indication contraire dans le descriptif du séjour (Allemagne).

*sauf pour les séjours étudiants (écoles de langues pour 18 +)

Non inclus

- Les forfaits ne couvrent pas les dépenses à caractère personnel,
- Les frais éventuels d'obtention de visa,
- Les dépenses extraordinaires consécutives à des événements dont "Terre des Langues" ne peut être tenu pour responsable tels que grèves ; avions, trains, bateaux, ou autobus retardés du fait des compagnies de transport ou d'événements s'imposant à elle, tels que mauvaises conditions atmosphériques, correspondances manquées, etc au-delà de 3 jours sur place.

Paiement du solde

Le solde du forfait est exigible à soixante-cinq jours du départ (sauf pour les séjours longs - paiement exigible 10 semaines avant le départ).

Il doit parvenir à "Terre des Langues" au moins 45 jours avant le début du séjour, **sans rappel de notre part**. À défaut, l'annulation du séjour est automatique et les frais d'annulation s'appliquent.

En cas d'inscription réalisée moins de 45 jours avant le départ, le règlement total devra accompagner la fiche de préinscription.

Les parents qui souhaitent un étalement de leur paiement peuvent nous consulter et nous mettrons tout en œuvre pour leur donner satisfaction.

Préacheminement

Acheminements A/R vers Paris (gares et aéroports) ou Lille Europe (pour la GB)

A travers ce service, Terre des Langues vous propose d'organiser à votre place l'acheminement de votre enfant (achat du billet de train ou d'avion* - aller simple ou aller/retour et accueil à l'aéroport) pour rejoindre Paris (gares ou aéroports).

- Acheminement Aller (Province-Paris) : **A son arrivée à Paris, votre enfant est accueilli et pris en charge par l'un de nos accompagnateurs jusqu'au lieu de rendez-vous pour son départ.**

- Acheminement Retour (Paris-Province) : **Au retour de son séjour, il est accueilli par l'un de nos accompagnateurs qui le prend en charge jusqu'à son lieu de départ.**

Dans la plupart des cas, le participant voyage seul lors de ces acheminements.

Pour utiliser ce service : Merci d'indiquer le nom de la ville souhaitée. Elle peut être différente à l'aller et au retour.

NB : Cette demande débouche automatiquement sur une réservation de notre part. Pour qu'elle soit effective, le règlement devra nous être transmis avec le dossier d'inscription définitive de votre enfant (en cas d'annulation, les frais d'accompagnateur – 95 € par mission - sont remboursés ainsi que les frais de billet, sauf pénalités imposées par les compagnies).

ATTENTION LES PRIX SONT GARANTIS JUSQU'A 90 JOURS AVANT LE DEPART

Précisions

- Angleterre, Irlande, Allemagne et Espagne : Voyage en train ou avion selon possibilités.

Au départ des villes de province desservies par un aéroport, nous recherchons à effectuer la réservation jusqu'à destination finale si le vol est réservé au départ de Paris est avec Air France, ou si la compagnie empruntée le permet (le jeune doit avoir 15 ans ou + si destination finale lointaine).

Si le vol n'est pas en *code share*, nous organisons le transfert de l'élève à son arrivée à l'aéroport. Toutes les informations de prise en charge seront communiquées en temps utile (attention, les informations peuvent changer jusqu'à la veille). Il y a plusieurs cas de figure selon le terminal d'arrivée et de départ.

Un vol direct* est parfois possible, ce qui est plus pratique et moins onéreux. En pareil cas, nous vous indiquerons les prix et vous demanderons quelle est votre préférence. Si vous choisissez la solution du vol direct, votre enfant sera attendu à son arrivée avec un panneau à son nom par notre équipe étrangère.

*Angleterre, vols directs possibles au départ de quelques villes de province pour London Heathrow et parfois Birmingham.

- Espagne pour Madrid : vols directs possibles de province (examiné au cas par cas).

- USA, Canada, Mexique, Australie, Nouvelle Zélande :

Les décollages ont lieu en général dans la matinée ou en début d'après-midi pour les USA et le Canada, en fin de journée pour l'Australie et la Nouvelle Zélande, et en début d'après-midi pour le Mexique.

Les participants doivent être présents à l'aéroport **3 heures avant**.

Les participants qui devront arriver à Roissy (ou Orly) la veille pourront réserver une chambre à l'hôtel Ibis*** de l'aéroport. Prix de la chambre : environ 120€ (2 ou 3 lits). Petit déjeuner en sus : 12€ (prix constatés à l'impression de cette brochure). Accueil « Terre des Langues » à l'arrivée à l'aéroport. Si vous le souhaitez, nous pourrions faire cette réservation pour vous.

Inscription et prix des acheminements aller/retour ** vers Paris

Merci d'indiquer votre souhait sur la fiche de préinscription.

Vous pouvez indiquer une ville différente de celles mentionnées ci-dessous. La ville peut être différente à l'aller et au retour.

Les prix sont garantis pour les demandes nous parvenant au moins trois mois avant le départ. Au-delà, en cas de nécessité, nous vous soumettrons l'éventuel supplément pour accord.

Les prix sont valables seulement si une nuit d'hôtel n'est pas nécessaire, dans le cas contraire, nous verrons avec vous.

NB : si vous bénéficiez de tarifs préférentiels avec Air France ou la SNCF, merci de nous consulter.

Lille (TGV)	210€
Angers, Besançon, Caen, Chalons en Champagne, Dijon, Le Mans, Nantes**, Poitiers, Reims, Rennes**, Tours	270€
Agen, Angoulême, Annecy**, Avignon, Bordeaux**, Brest**, Chambéry, Clermont**, Grenoble, **Limoges, Lorient**, Lyon**, Marseille**, Montpellier**, Pau**, Perpignan**, Quimper**, Rodez**, Strasbourg**, Tarbes**, Toulouse**	320€
Biarritz** (Avion ORLY)	380€
Nice**, Toulon** (Avion)	360€
Autres villes possibles : Nous consulter	

** Vols possibles. NB : les premiers vols du matin peuvent engendrer un surcoût. En pareil cas, nous n'engagerons la commande qu'avec votre accord.

***Pour toute réservation : consulter le site des hôtels Ibis Roissy : Tel : 01 49 19 19 19 - Hôtel Ibis Orly : Tel : 01 56 70 50 50



4, Place de la Victoire - 37000 Tours. Tél : 02 47 39 13 00 - Télécopie : 02 47 21 93 04

E.Mail : infos@terredeslangues.com - Internet : www.terredeslangues.com

Bureau ouvert de 9h00 à 12h45 et de 13h45 à 17h00 du lundi au vendredi

Membre de l'Office national de garantie des séjours et stages linguistiques – Membre de l'UNSE

Terre des Langues, SAS au capital de 35 550€

Immatriculation Atout France IM037110010 - APE - NAF 7911Z - Siret 414 103 259 00035

RCP : GENERALI 7 Bd Haussmann - Paris - Garantie financière GROUPAMA Noisy le Grand